FASCICULE SEPARE

annexé au RAPPORT n° CPCD / 14
du 3 février 2017

SCHEMA DEPARTEMENTAL
2017-2020
SERVICES AUX FAMILLES

DEPARTEMENT DE L'INDRE

SCHEMA DEPARTEMENTAL

2017-2020

SERVICES AUX FAMILLES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'INDRE

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Indre

INDRE
LE DÉPARTEMENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

CHÂTEAUROUX
Métropole

académie
Orléans-Tours
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mdaf 36

msa
santé
famille
retraite
services

Le présent Protocole est conclu entre :

Le Préfet de l'Indre

Le Président du Conseil d'administration de la Caf

Le Président du Conseil départemental de l'Indre

Le Directeur Académique des services de l'Education Nationale

Le premier Président de la Cour d'Appel de Bourges

Le Président du Tribunal de Grande Instance de Châteauroux

Le Directeur général de la Caisse régionale de la Mutualité Sociale Agricole

La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales

La Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Indre

Le Président de Châteauroux Métropole

Sommaire

Préambule **4**

Partie 1 Thématique Parentalité 6

Diagnostic partagé parentalité 7

Partie 2 Thématique Petite Enfance **9**

Diagnostic partagé Petite Enfance 10

1. Les familles et les jeunes enfants dans l'Indre 11
2. Les familles fragilisées 15
3. L'offre d'accueil du jeune enfant 22
4. Un bon niveau de couverture globale des besoins d'accueil 38

Partie 3 Orientations stratégiques, objectifs et plan d'actions 41

Partie 4 Modalités de mise en œuvre et de suivi du schéma 45

1. Le Comité de pilotage 46
2. Le Comité de coordination des services aux familles 47
3. Le Comité de coordination médiation familiale et point de rencontre 48
4. Les comités techniques 49
5. Suivi et évaluation du schéma 49

Partie 5 Communication et contribution des parties signataires 50

Partie 6 Durée, révision et résiliation du protocole 52

Signatures 54

Glossaire 55

Annexe 57

Préambule

UN CADRE NATIONAL POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES

Pour soutenir efficacement les familles et permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, l'Etat s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de développement de l'accueil pour les jeunes enfants et de soutien à la parentalité.

Les politiques en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité obéissent à une même logique de services aux familles. Elles mobilisent les mêmes institutions et le plus souvent les mêmes élus et acteurs locaux.

Au regard de la proximité des acteurs et des synergies souhaitables entre ces deux types de services aux familles, le comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP) a arrêté le 17 juillet 2013 les principes de cette réforme de la gouvernance qui repose sur :

- ⇨ Un regroupement des instances locales de gouvernance au sein de commissions départementales des services aux familles ;
- ⇨ L'élaboration concertée d'un schéma départemental des services aux familles.

En réformant les modalités de gouvernance de la petite enfance et du soutien à la parentalité, le Gouvernement souhaite impulser une nouvelle dynamique partenariale.

La circulaire ministérielle n° DGCS/SD2C/2015 /du 22 janvier 2015 a pour objet d'inciter à l'élaboration de schémas départementaux des services aux familles sous l'autorité des préfets de département, qui permettent à l'ensemble des acteurs de la politique familiale de réaliser un diagnostic partagé et un plan d'action concerté pour développer les solutions d'accueil du jeune enfant et les services de soutien à la parentalité.

LA DECLINAISON A L'ECHELLE DÉPARTEMENTALE

Le département de l'Indre est déjà marqué par un partenariat important en matière de soutien à la parentalité concrétisé par la mise en place du **comité départemental de soutien à la parentalité** créé par arrêté préfectoral le 9 septembre 2014.

Le comité a été formalisé par la signature d'un **protocole** qui a pour objet la mise en place d'**une coordination départementale des dispositifs de soutien à la parentalité**.

Les partenaires signataires ont souhaité poursuivre la démarche de dynamique partenariale et de coordination et s'engagent dans une démarche d'élaboration d'un schéma départemental relatif à l'accueil de la petite enfance et du soutien à la parentalité.

Il est retenu par ailleurs que le schéma des services aux familles est un des axes fort du plan de lutte contre la pauvreté.

Le présent schéma se décline sur ceux thématiques :

- La petite enfance
- La parentalité

Ces deux domaines se composent d'axes stratégiques communs déclinés en objectifs et actions.

Le Département est partenaire de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre sur le territoire départemental pour la mise en œuvre de la politique publique de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant. Il s'engage à participer à la mise en œuvre des objectifs et actions définis dans le cadre du présent schéma par la mobilisation de ses politiques et de ses moyens tel qu'il les définit et les organise dans le cadre de ses compétences et outils habituels. Cet engagement ne saurait créer à l'égard du Département des obligations nouvelles, ni modifier les priorités définies dans le cadre de l'exercice de ses compétences et responsabilités.

PARTIE 1

THEMATIQUE PARENTALITE

UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ ÉTABLI DANS LE CADRE DU CDSP

Le soutien à la parentalité constitue un axe fort d'intervention notamment aux moments-clés de la vie de la famille : naissance, changements de rythme de vie, rupture conjugal, afin d'aider et de conforter les parents dans leur rôle éducatif.

Il se définit comme « Un ensemble de services et de mesures organisés cherchant à avoir une incidence sur la manière dont les parents exercent leur rôle de parent en leur donnant accès à une gamme de ressources utiles pour augmenter leur compétence en matière d'éducation des enfants » (Daly M., Parenting support policies in Europe, 2013).

Aussi, dans l'objectif de mettre en place une coordination départementale des dispositifs de soutien à la parentalité, un comité départemental de soutien à la parentalité (CDSP) a été créé par arrêté préfectoral en septembre 2014.

A l'installation de cette instance, un 1er diagnostic partagé a été mené sur l'offre parentalité à l'échelle du département.

Des axes stratégiques ont ainsi été retenus par le comité de pilotage du CDSP :

1. Mettre en œuvre un diagnostic pour recenser les besoins exprimés et émergeants des familles
2. Répondre aux besoins des familles en situation de vulnérabilité
3. Assurer une meilleure couverture territoriale
4. Favoriser l'accessibilité des familles à l'information
5. Favoriser les échanges entre les contributeurs d'action de soutien à la parentalité.

Il est apparu nécessaire de compléter la connaissance de l'offre parentalité par le recensement des besoins et des attentes des parents dans le domaine du soutien à la parentalité.

Aussi il a été décidé de s'adjoindre les compétences d'un prestataire extérieur dans l'objectif de :

- ⇨ développer une offre territoriale diversifiée, accessible et équitablement répartie sur le département ;
- ⇨ veiller à la prise en compte de la diversité des publics et des configurations familiales ;
- ⇨ assurer une meilleure lisibilité des actions auprès des familles et des intervenants ;
- ⇨ contribuer à une dynamique de réseau.

L'étude s'est déroulée d'avril à fin juin 2016 et a été validée par le comité de pilotage du CDSP, le 22 septembre 2016 (*étude jointe en annexe*).

Les conclusions de l'étude font ressortir :

- une répartition inégale de l'offre selon les territoires ;
- des difficultés de mobilisation des familles ;
- une coordination et une articulation des intervenants à renforcer ;
- des préoccupations des parents centrées sur l'articulation vie familiale/vie professionnelle, et variable selon l'âge des enfants et le lieu d'habitation ;
- une faible mobilisation de l'offre par les familles.

Les principales attentes des familles, telles qu'elles ressortent de l'étude, concernent :

- une large diffusion de l'information sur l'offre ;
- une attente de lieux de partage de temps privilégiés enfants –parents ;
- le souhait d'échanger avec d'autres parents.

Le présent schéma s'appuie sur l'ensemble des données recueillies et poursuit les objectifs détaillés dans le plan d'actions joint au présent document répartis au sein des 4 axes stratégiques suivants :

- améliorer le maillage territorial en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité ;
- répondre aux besoins des familles les plus vulnérables ;
- renforcer et adapter la communication sur l'offre de soutien à la parentalité ;
- favoriser une action coordonnée des acteurs sur le territoire.

Il est à noter que la politique du soutien à la parentalité recouvre un champ d'interventions dont les frontières sont difficiles à établir avec de nombreux domaines des politiques sociales et, plus généralement, de l'action publique : politiques éducatives, protection de l'enfance, prévention de la délinquance, politique de la ville, lutte contre l'illettrisme...

Localement, le bilan du schéma de l'enfance et de la famille 2011-2015 présenté en juillet 2016 par le Conseil départemental propose également la définition suivante : *« Le soutien à la parentalité est un champ d'intervention très vaste pour couvrir l'ensemble des dimensions de la fonction parentale et de la relation parents-enfant :*

- *de la prévention primaire à la prévention secondaire, tertiaire et à la protection*
- *de l'éducation à l'éducatif*
- *du social au médico-social et au sanitaire ».*

PARTIE 2
THEMATIQUE PETITE ENFANCE

DIAGNOSTIC PARTAGE PETITE ENFANCE

Démarche

- Le champ d'investigation est celui de **l'accueil du jeune enfant** (0/6 ans)
- Le schéma départemental des services aux familles se base sur un diagnostic partagé des besoins et débouche sur **des orientations et des actions concrètes**.
- Le diagnostic propose **une analyse départementale**, pour déboucher sur des actions départementales, **et par Communautés de communes**, pour déboucher sur des actions spécifiques selon les territoires, via les conventions territoriales globales notamment (CTG).
- Le diagnostic reflète une **vision partagée et au plus près de la réalité**.
  Pour cela, plusieurs moyens ont été mobilisés :
  - le recueil d'informations et de statistiques émanant de différents partenaires (Caf, Département, DDCSPP, DSDEN…)
  - une enquête à destination des responsables des relais assistantes maternelles et des structures d'accueil du jeune enfant
  - la constitution d'un groupe de travail, chargé d'enrichir, analyser et valider les éléments de diagnostic.
- Le diagnostic est une base de travail, **non définitive**, qui sera amenée à être enrichie et actualisée.

Plan du diagnostic

1. Les familles et les jeunes enfants dans l'Indre

Typologie des familles de l'Indre
La population des jeunes enfants : une forte baisse dans l'Indre
Une baisse du taux d'activité des parents d'enfants < 6 ans

2. Les familles fragilisées

La monoparentalité : une caractéristique non négligeable dans l'Indre
Un taux important de familles à faibles revenus
Les familles d'enfants différents ou porteurs de handicap
Les parents en situation d'insertion professionnelle

3. L'offre d'accueil du jeune enfant

Un niveau d'offre d'accueil satisfaisant, composé en majorité par l'accueil des Asmat.
Les assistantes maternelles (Asmat) : une offre vieillissante
Les maisons d'assistantes maternelles
Les missions d'agrément et de suivi de la PMI
Les missions des Relais assistantes maternelles (RAM)
Les établissements d'accueil du jeune enfant
La garde parentale
La scolarisation à 2 ans, très représentée dans l'Indre
L'offre en accueil de loisirs maternel
La garde à domicile, peu développée dans l'Indre

4. Un bon niveau de couverture globale des besoins d'accueil.

1. Les familles et les jeunes enfants dans l'Indre

- ### Typologie des familles de l'Indre

Evolution du nombre de familles allocataires Caf et Msa - INDRE

	2013	2014	2015	*Evol° INDRE 2013/15*	*Evol° Région*	*Evol° FM*
Familles avec enfants < 6 ans	9 598	9 315	9 038	***-6%***	***-3%***	***-2%***

⇨ **Le nombre de familles allocataires avec enfant(s) de moins de 6 ans diminue dans l'Indre**, plus fortement que sur la région Centre-Val de Loire et la France métropolitaine.

% couples et mono parents - INDRE

	2013	2014	2015	*Evol° 2013/15*
% couples	82%	81,8%	80,9%	*-1,1 pts*
% mono parents	18%	18,2%	19,1%	*+1,1 pts*

⇨ **La majorité des familles est composée de parents en couple**. Néanmoins, cette proportion baisse, tout comme la tendance au niveau national.

Nombre de familles, selon le nombre d'enfants de < 6 ans - INDRE

	2013	2014	2015	2015 (%)
Familles avec 1 enfant < 6 ans	7 091	6 900	6 671	73,8%
Familles avec 2 enfants < 6 ans	2 264	2 195	2 157	23,9%
Familles avec 3 enfants et + < 6 ans	243	220	210	2,3%
TOTAL	9 598	9 315	9 038	100%

⇨ **Les familles de l'Indre sont composées en majorité d'un enfant de moins de 6 ans** (73,8%).
⇨ 23,9% des familles ont 2 enfants de moins de 6 ans (< 26,4%, taux national).

- ## La population des jeunes enfants : une forte baisse dans l'Indre

Evol° du nombre d'enfants de moins de 6 ans (Caf et Msa)

	2012	2013	2014	2015
NB ENFANTS INDRE	12 662	12 362	11 969	11 631
EVOL° INDRE	*-2,6%*	*-2,4%*	*-3,2%*	*-2,8%*

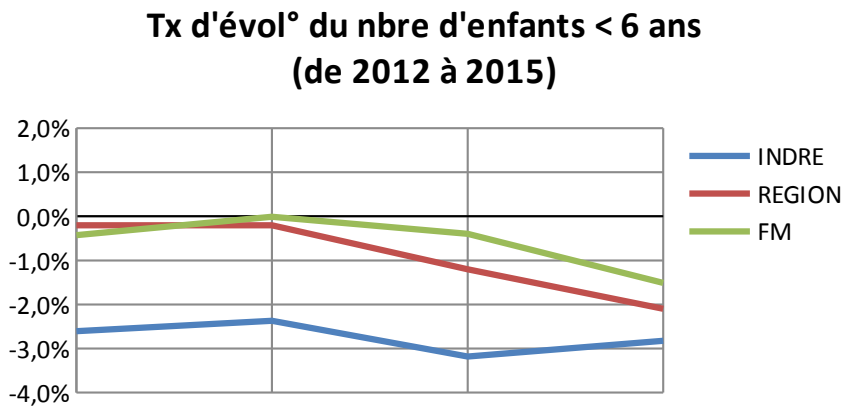

Evol° du nombre d'enfants de moins de 3 ans (Caf et Msa)

	2012	2013	2014	2015
NB ENFANTS INDRE	6 295	6 099	5 999	5 727
EVOL° INDRE	*-2,1%*	*-3,1%*	*-1,6%*	*-4,5%*

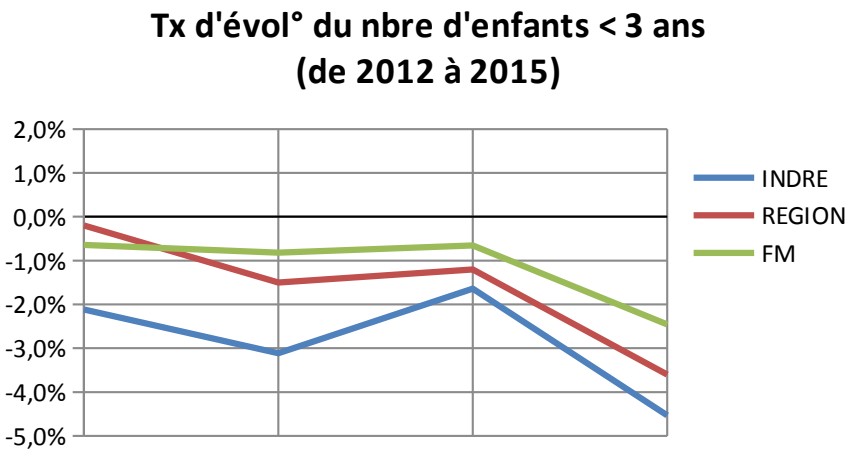

- ⇨ On constate une **diminution du nombre de jeunes enfants**, plus importante dans l'Indre qu'au niveau régional et national.
- ⇨ **Cette tendance à la baisse est encore plus marquée pour les très jeunes enfants** (< 3 ans), puisqu'elle est de -4,5% dans l'Indre entre 2014 et 2015, contre -2,5% au niveau national.

FOCUS TERRITOIRES

La CAC, zone principale, concentre 38% des enfants de moins de 3 ans de l'Indre.

5 zones secondaires de concentration des enfants : La CDC Issoudun (7,8%), Brenne Val de Creuse (7,6%), CDC Argenton (7,5%), la CDC Val de l'Indre (7,4%), CDC La Châtre (6,3%) puis la CDC Ecueillé Valençay (3,7%).

Par ailleurs, 2 zones sont en augmentation entre 2012 et 2015 : la CDC Châtillon et la CDC Argenton.
D'autres connaissent une forte baisse : la Champagne berrichonne, la Marche berrichonne, la CDC Eguzon et la CDC Val de Bouzanne.

ORIENTATIONS/ PISTES D'ACTION EVENTUELLES

- ⇨ **Etre attentif à l'évolution du besoin d'accueil sur les territoires qui connaissent des évolutions importantes** (assurer un observatoire partagé des besoins d'accueil et l'actualiser, afin d'adapter l'offre).

- ## Une baisse du taux d'activité des parents d'enfants < 6 ans

Evol° du taux de parents Caf actifs occupés

		2013	2014	2015	*Evol° 2012/15*
Parents enfts < 3 ans	INDRE	54,7	54,9	52,8	***-1,9 pts***
	REGION	55	54,4	53,9	***-1,1 pts***
	FRANCE M.	52,7	52,4	52	***-0,7 pts***
Parents enfts < 6 ans	INDRE	59,4	58,8	56,8	***-2,6 pts***
	REGION	58,8	58	57,5	***-1,3 pts***
	FRANCE M.	56,1	55,8	55,4	***-0,7 pts***

⇨ Le taux d'activité des parents de l'Indre est légèrement supérieur au taux national, mais il diminue plus fortement.

Par ailleurs, **le contexte de crise se poursuit dans l'Indre** :

- le taux de chômage dans l'Indre des 15-64 ans passe de 9,9% (2008) à 12,4% (2013) – *données INSEE*
- les données plus récentes de l'URSSAF signalent une poursuite de la baisse du nombre d'emplois salariés dans l'Indre (-1,7% entre le 2ième trimestre 2015 et celui de 2016), contrairement à la reprise constatée sur les autres départements de la région – *source Acoss-Urssaf*
- le constat général d'une poursuite de la hausse des CDD courts (</= 31 jours), une baisse des CDD longs et une légère reprise des embauches en CDI (+4% entre T2-2015 et T2-2016) - *source Acoss-Urssaf*

⇨ Ainsi, **les conditions d'emploi, plus instables, moins prévisibles et qui s'inscrivent sur des courtes durées ont des répercussions sur le besoin de garde des jeunes enfants**.

FOCUS TERRITOIRES

Zones d'activités

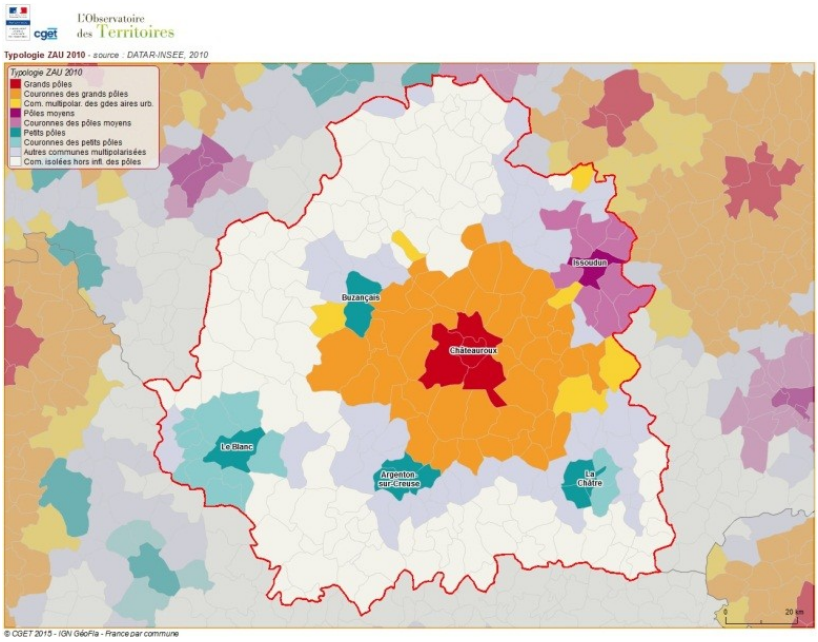

Certains territoires cumulent deux indicateurs : ils constituent des zones d'emplois significatives et ils ont un fort taux de parents actifs occupés. Le besoin de garde est alors important. Ces zones possèdent une offre en accueil individuel et collectif, avec parfois des projets de développement en structure collective.
Il s'agit de :

- La CDC Champagne Berrichonne (construction récente de 2 EAJE)
- La CDC Val de l'Indre-Brenne (projet d'extension en cours)
- La CDC La Châtre-Ste-Sévère (projet d'extension en cours).

D'autres territoires sont des zones d'emplois attractives tandis qu'ils ont un faible taux de parents actifs occupés domiciliés. L'offre d'accueil située près du lieu de travail des parents peut ainsi être davantage sollicitée par des familles domiciliées à l'extérieur :

- La CAC, avec 125,9* emplois pour 100 actifs résidant dans la zone (projet d'extension à Déols)
- La CCPI, avec 111,2* emplois pour 100 actifs résidant dans la zone (projet d'extension à Issoudun)
- La CDC Brenne Val de Creuse (projet d'extension à Thenay)
- La CDC d'Argenton.

Certains territoires restant ont un taux d'activité des parents important :

- la CDC Levroux (projet d'extension à Levroux)
- la CDC Cœur de Brenne
- la CDC Marche Berrichonne.

Ces zones sont attractives en terme d'emploi pour les parents de jeunes enfants. Un niveau de service y est nécessaire afin de répondre aux besoins d'accueil des parents, qui peuvent utiliser un mode d'accueil sur leur lieu de domicile ou sur leur lieu de travail.
Elles sont toutes équipées d'une offre collective en plus de l'offre des assistantes maternelles, avec parfois des projets de développement des structures collectives.

2. Les familles fragilisées

➢ La monoparentalité : une caractéristique non négligeable dans l'Indre

% familles monoparentales (2015)

	INDRE	*Tx/ an*	REGION	*Tx/ an*	FRANCE M.	*Tx/ an*
< 3 ans	**15,3%**	*5,1%*	13%	*4,3%*	14,1%	*4,7%*
< 6 ans	**19,1%**	*3,2%*	16,6%	*2,8%*	17,5%	*2,9%*

Le taux de familles monoparentales est plus important dans l'Indre que sur la région Centre-Val de Loire et sur l'ensemble de la France métropolitaine.
Ce taux progresse plus vite dans l'Indre que sur le territoire national (+2 points entre 2012 et 2015, +0,7 point en France).
Le taux/ an est plus important pour les < 3 ans que pour les moins 6 ans :
En moyenne, dans l'Indre, 5,1 % des parents se séparent chaque année, chez les < 3 ans. Ce taux baissent à 3,2%/ an chez les < 6 ans.
Ainsi, la période 0/3 ans semble être une période pendant laquelle les parents se séparent beaucoup.

- ⇨ Une vigilance doit ainsi être renforcée sur cette période pour faciliter l'accès des familles monoparentales aux modes de garde et pour soutenir la fonction parentale.

Par ailleurs, on constate :

- des difficultés rencontrées par les professionnels des EAJE (par exemple, en cas de garde partagée : interlocuteur différent et principes éducatifs qui peuvent varier…).

FOCUS TERRITOIRES

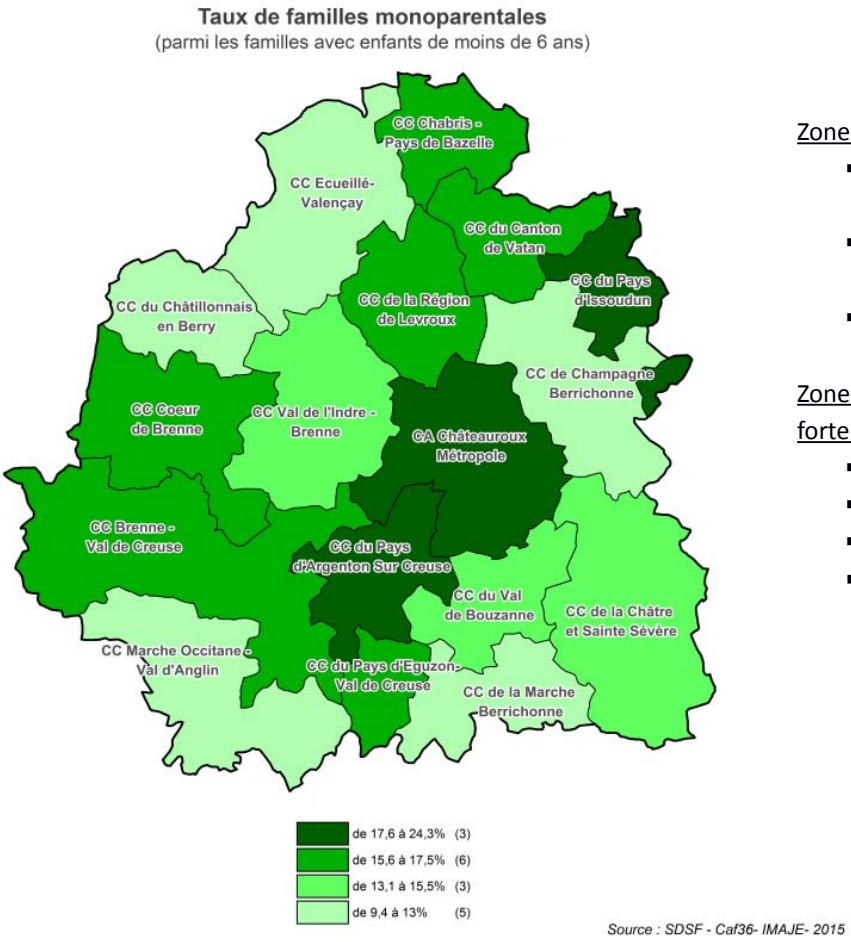

<u>Zones à forte concentration</u> :

- La **CAC** (24,3%), avec **Châteauroux** (30,5%)
- La **CCPI** (23,3%), avec **Issoudun** (30,4%)
- La **CDC d'Argenton** (20,1%)

<u>Zones de vigilance, qui connaissent avec une forte progression depuis 2012</u> :

- La CDC d'Eguzon
- La CDC de Vatan
- La CDC Ecueillé Valençay
- La CDC Levroux

ORIENTATIONS/ PISTES D'ACTION EVENTUELLES

- ⇨ **Renforcer l'accès aux modes de garde pour les familles monoparentales**
  (Information/ accompagnement sur les modes de garde à renforcer, priorité d'accueil donnée à ces familles…)
- ⇨ **Développer l'interconnaissance entre réseau petite enfance et réseau parentalité** (service médiation familiale, parrainage de proximité…) **pour mieux orienter les parents**
- ⇨ **Développer les actions de soutien à la parentalité, de premier niveau, au sein des structures d'accueil**
  (Accueil/ écoute renforcée pour ces familles dans les structures collectives et les Ram, actions d'information thématique, espace de documentation, groupes d'entraide, permanence de professionnels tels que psychologues…)
- ⇨ **Former le personnel des structures petite enfance aux problématiques rencontrées par les parents isolés**

⇨ **Porter une attention particulière sur les territoires à forte concentration et les zones de vigilance.**

Un taux important de familles à faibles revenus

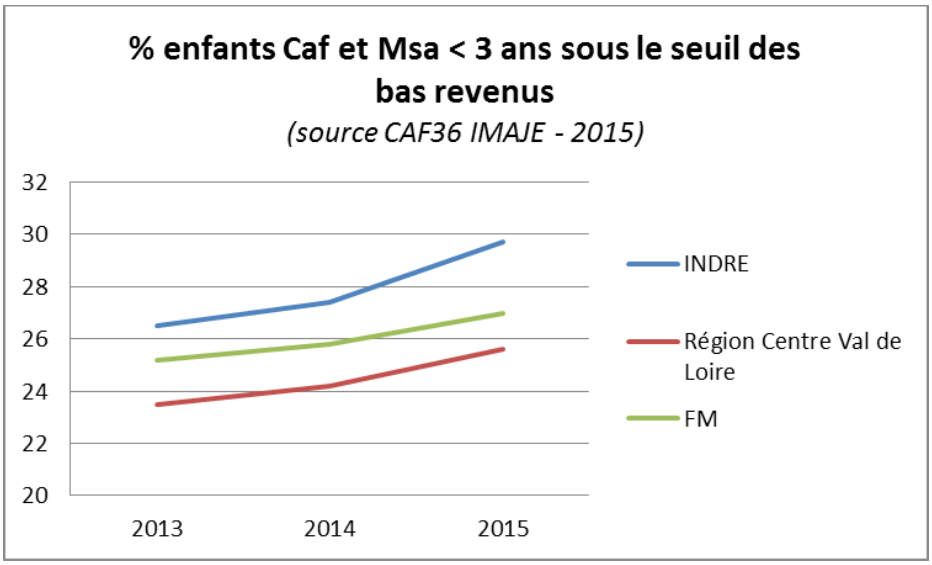

Le % de familles à faibles revenus dans l'Indre est supérieur aux taux national et régional.
Il est par ailleurs en forte hausse au cours des trois dernières années.

FOCUS TERRITOIRES

Zones à forte concentration :
La CAC (34,2%) avec Châteauroux (45,1%)
La CCPI (32,4%) avec Issoudun (40,8%)
La CDC d'Argenton (32,5%)
La CDC Brenne Val de Creuse (30,6%)
La CDC de Vatan (30,3%)

Zones de vigilance (forte hausse du taux) :
Marche Occitane
CDC d'Argenton
CDC de Vatan

⇨ **Une attention doit être portée afin que les modes d'accueil restent accessibles à ces familles**.

Les structures d'accueil collectif facilitent cette accessibilité en raison des tarifs dégressifs pour les familles, imposés par la règlementation CNAF.
En revanche, le coût d'une Asmat est fonction du tarif horaire déterminé par chaque assistant maternel indépendant. Le coût moyen d'une Asmat pour les parents de l'Indre (341,11€) est largement inférieur au coût national (426,29€).

Coût mensuel moyen des Asmat pour les parents CAF et MSA avec enfants < 6 ans (2014)

	% RUC faible	Coût
CAC	38	363,11
Brenne Val de Creuse	35	320,33
Vatan	30,2	375
Champ Berrich	21,3	338,53
Chatillon	NC	307,51
Cœur Brenne	32,3	339,2
Bazelle	30,2	326,24
Ecueillé Valençay	35,8	340,91
La Châtre	33,6	332,98
Marche occitane	34,7	312,13
Marche berrich	31,1	332,61
CDC Argenton	36,6	325,05
CDC Eguzon	28,8	279,87
CDC Issoudun	36,4	328,5
Levroux	NC	348,57
Bouzanne	22,5	323,5
Val de l'Indre	23,1	332,47
CHATEAUROUX	49	381,48
ISSOUDUN	46,5	328,02
INDRE	**34**	**341,11**
FM	**32,1**	**426,29**

Bas revenus et accessibilité financière aux modes d'accueil

Les territoires « sensibles » sont tous équipés de structures collectives, excepté **la Marche occitane.**
Le coût moyen des Asmat est plus important à Châteauroux, Vatan et Levroux.
Il est plutôt faible sur les CDC d'Eguzon, de Châtillon et de la Marche Occitane.
Ainsi, même si la Marche Occitane n'est pas équipée en structure collective, le mode de garde Asmat semble accessible pour les parents.

- ## Les familles d'enfants porteurs de handicap

Nbre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH (France) - stat Imaje Caf et Msa

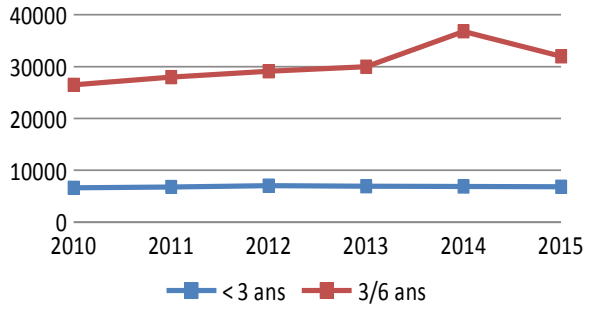

Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH (INDRE) - Stat Imaje Caf et Msa

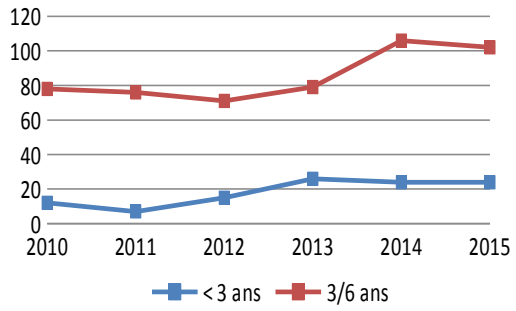

Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH (et donc porteurs de handicap) est en augmentation dans l'Indre, tout comme au niveau national.

Deux hypothèses cumulables :

- ⇨ soit la prévention s'est améliorée chez les jeunes enfants
- ⇨ soit les situations des jeunes enfants sont de plus en plus difficiles.

Par ailleurs, on constate :

- ⇨ une sensibilisation des professionnels des EAJE à l'accueil d'enfants porteurs de handicap,
- ⇨ mais néanmoins un nombre peu important d'initiatives destinées à favoriser cet accueil (peu de projets proposés dans le cadre de l'appel à projets Caf),
- ⇨ l'accueil d'enfants porteurs de handicap chez les assistantes maternelles nécessite une motivation particulière de leur part et induit des adaptations de l'accueil,
- ⇨ un manque de connaissance entre acteurs du champ du handicap et acteurs de la petite enfance.

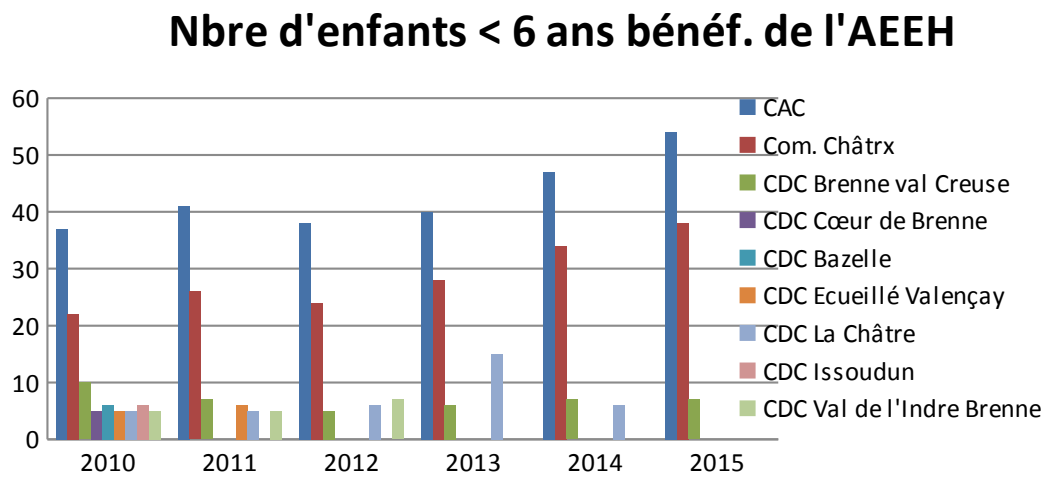

On constate :

- un nombre important d'enfants bénéficiaires de l'AEEH domiciliés sur la CAC, et particulièrement à Châteauroux,

- un nombre significatif d'enfants bénéficiaires de l'AEEH sur les CDC Brenne Val de Creuse, CDC La Châtre, CDC Val de l'Indre Brenne,

- un nombre très faible (<5) d'enfants bénéficiaires de l'AEEH sur la CCPI.

ORIENTATIONS/ PISTES D'ACTION EVENTUELLES

- ⇨ **Accompagner la prévention des troubles du développement chez les jeunes enfants** (actions de sensibilisation/ formation des professionnels de la petite enfance et de l'animation)
- ⇨ **Mieux identifier les freins des professionnels à l'accueil des enfants porteurs de handicap**
- ⇨ **Mieux identifier les problématiques rencontrées par les parents d'enfants porteurs de handicap** (enquête auprès des allocataires bénéficiaires de l'AEEH)
- ⇨ **Sensibiliser/ former les professionnels à l'accueil des enfants porteurs de handicap et de leur famille** (actions d'information/ formation, meilleure communication sur les financements possibles de la Caf)
- ⇨ **Développer les liens entre acteurs de la petite enfance et du handicap (dont les associations), entre les équipes spécialisées et les professionnels de l'accueil « ordinaire »** (journées d'information et d'échanges en commun)

- ## Les parents en situation d'insertion professionnelle

Comme nous avons pu constater précédemment :

- le taux de parents actifs occupés est légèrement supérieur au taux national, mais il diminue plus fortement
- les conditions d'emploi sont de plus en plus instables et de courte durée

Ainsi, la proportion de demandes d'accueil régulier des familles diminue pour laisser la place à davantage de demandes plus ponctuelles et moins prévisibles.

Les parents d'enfants de moins de 6 ans ont un taux d'activité faible sur les zones suivantes :

- la CAC, et notamment Châteauroux ;
- la CCPI, et notamment Issoudun ;
- les CDC de Châtillon , d'Argenton et de la Marche occitane.

Particulièrement sur ces territoires, le besoin d'accueil des jeunes enfants facilitant l'insertion professionnelle des parents doit être pris en compte par les assistantes maternelles et les structures collectives. Or, le frein à l'accueil de ces familles est financier (manque à gagner pour les assistantes maternelles et les gestionnaires des structures collectives) mais également organisationnel (complexité dans la gestion des différents besoins d'accueil).

Ainsi, même si les professionnels veillent à répondre le plus favorablement possible à ce type de demande, il faut s'assurer à ce que ce besoin soit bien pris en compte.

Par ailleurs, on peut noter que le fort taux de scolarisation des enfants de 2 ans dans l'Indre constitue un atout pour permettre d'insertion professionnelle des parents.

ORIENTATIONS/ PISTES D'ACTION EVENTUELLES

- ⇨ **Analyser l'accueil occasionnel** (motifs des familles)
- ⇨ **Sensibiliser les professionnels de l'accueil individuel et collectif à l'évolution des besoins des familles**
- ⇨ **Mettre en œuvre l'instruction interministérielle relative aux crèches à vocation d'insertion professionnelle et déployer la charte de partenariat.**

3. L'offre d'accueil du jeune enfant

- **Un niveau d'offre d'accueil satisfaisant, composé en majorité par l'accueil des Asmat.**

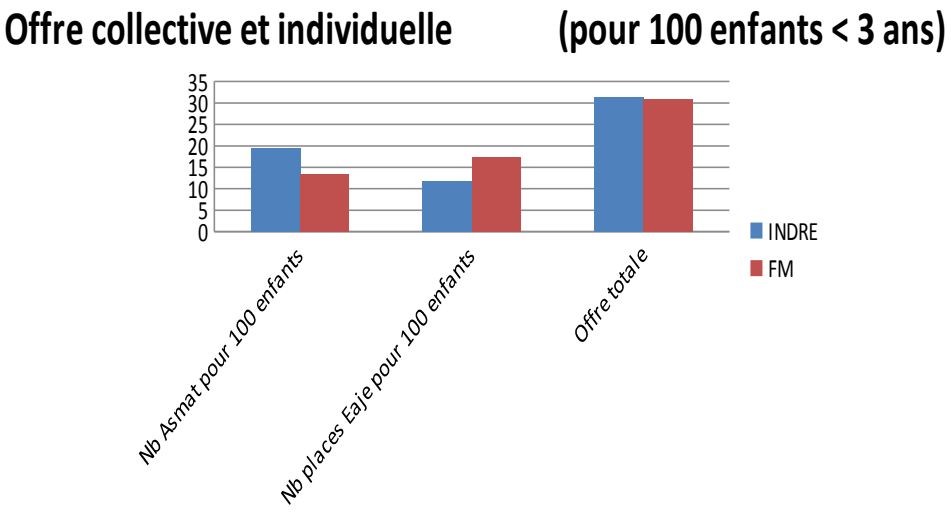

Le niveau d'offre d'accueil global de l'Indre (31,4) est légèrement supérieur à celui de la France métropolitaine (30,9). En revanche, il a tendance à stagner dans l'Indre, tandis qu'il progresse au niveau national. Il se caractérise par une part plus importante de l'offre chez les Asmat. qu'en accueil collectif, contrairement à la tendance nationale.

FOCUS TERRITOIRES – équilibre entre accueil individuel et accueil collectif

Sur la plupart des territoires, l'accueil des jeunes enfants est assuré en majorité par les Asmat.

Néanmoins, on constate un équilibre entre accueil individuel et accueil collectif (+ ou – 5 points d'écart entre les 2 modes d'accueil) sur les 5 territoires suivants : CAC, Brenne Val de Creuse, Châtillon, Marche Berrichonne, Val de Bouzanne.

Un territoire est marqué par l'importance de l'accueil collectif : Châteauroux

D'autres territoires sont marqués par l'importance de l'accueil individuel :

- car dépourvus d'accueil collectif : Marche Occitane, Eguzon ;
- faiblement pourvus d'accueil collectif : La Châtre, Argenton, Levroux et Val de l'Indre.

Une vigilance devra être portée sur les territoires connaissant une forte baisse du niveau de l'accueil individuel : Châtillon, Eguzon, Bazelle, Val de l'Indre Brenne et la Marche berrichonne. Champagne Berrichonne et Ecueillé-Valençay sont désormais couverts par des Eaje.
D'autres territoires sont en forte hausse : Val de Bouzanne et La Marche Occitane.

- ## Les assistantes maternelles (Asmat) : une offre vieillissante

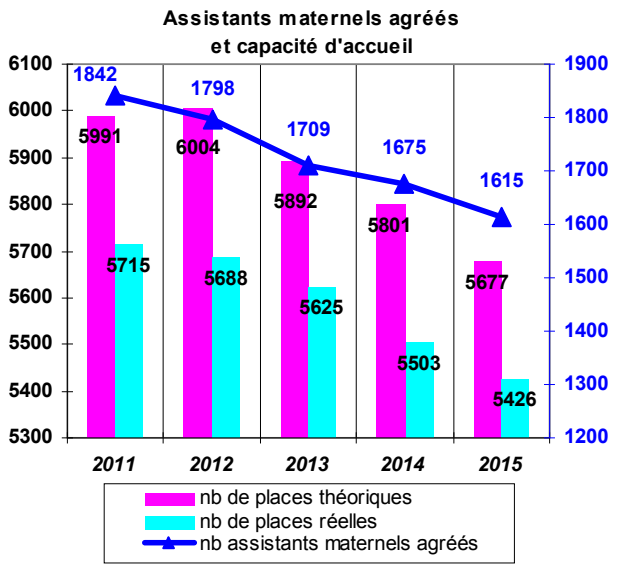

(Source Département 36)

- ⇨ On constate une **baisse du nombre d'assistantes maternelles agréées** (-12% entre 2011 et 2015).
- ⇨ En 2015, l'âge moyen des Asmat, dans l'Indre, est de 49 ans.

Evolution du nombre d'assistantes maternelles actives *(source Imaje – Caf 36)*

	2013	2014	2015	*Evol° INDRE 2013/15*
Asmat actives sur au moins 1 mois dans l'année	1 416	1 347	1 293	***-9%***

- ⇨ On constate également une **baisse du nombre d'assistantes maternelles agréées actives** (-9%), plus importante que sur la région (-8%) et le territoire national (-5%).

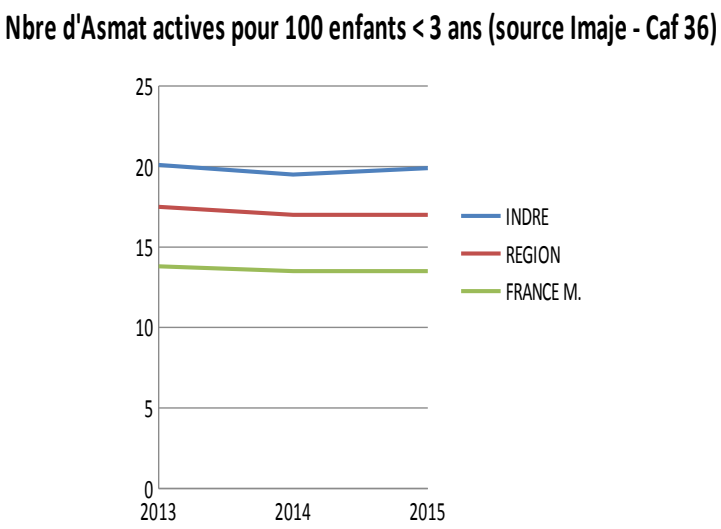

- ⇨ Rapporté au nombre d'enfants de moins de 3 ans, qui diminue dans l'Indre, **l'offre d'accueil des assistantes maternelles est plutôt stable entre 2013 et 2015**. Elle est plus importante dans l'Indre (19,9 Asmat. pour 100 enfants < 3 ans) que dans la région (17 Asmat pour 100 enfants) et le territoire national (13,5 Asmat pour 100 enfants).

Age des assistantes maternelles – part des 55 ans et plus en % *(source Imaje – Caf 36)*

	2013	2014	2015
INDRE	26,5	27,1	27,9
REGION	23,5	24,8	25,4
FRANCE M.	22,9	23,9	24,9

- ⇨ **La part des assistantes maternelles âgées de 55 ans et + (27,9% en 2015) est supérieure aux taux régional et national**. Elle augmente entre 2013 et 2015.

Nombre de 1ers agréments d'assistantes maternelles *(source Département 36)*

2011	2012	2013	2014	2015	Evol° 2011/15
122	103	70	75	68	**-44%**

- ⇨ **On constate une forte baisse du nombre d'assistantes maternelles nouvellement agréées** entre 2011 et 2013 puis une tendance à la stabilité jusqu'en 2015.
- ⇨ Globalement, il est constaté une évolution dans l'exercice du métier d'assistantes maternelles : les carrières sont moins longues et peuvent être arrêtées en cours d'année. Le caractère ponctuel du métier est plus présent.

ORIENTATIONS/ PISTES D'ACTION EVENTUELLES

- ⇨ **Etre attentif à l'évolution du besoin et de l'offre d'accueil sur les territoires** (assurer un observatoire partagé petite enfance)**.**

• Les maisons d'assistantes maternelles

La loi offre la possibilité aux assistants maternels d'exercer leur activité professionnelle dans un autre lieu que leur domicile. Par dérogation à l'article L421-1 du code de l'action sociale et des familles, l'assistant maternel peut accueillir des mineurs dans un local en dehors de son domicile.

Cette modalité permet à 2, au minimum, et jusqu'à 4 assistants maternels agréés de se regrouper au sein d'un même local. Ils peuvent y accueillir au maximum 4 enfants simultanément, en fonction de la capacité d'accueil du local et de l'autorisation individuel d'accueil de chaque assistant maternel.

Le département compte 5 MAM, constituées en association, sur les communes suivantes : Montgivray (créée en 2013), Le Magny (2014), Ste-Lizaigne (2015), Châteauroux (2016) et Eguzon (2016).

Un modèle de charte de partenariat entre la Caf, le Département et les assistantes maternelles est en cours de construction afin d'apporter une certaine cohérence dans le déploiement de cette nouvelle modalité d'accueil individuel.

• Les missions d'agrément et de suivi de la PMI

Le Département est compétent pour agréer tous les modes d'accueil de jeunes enfants :

- Concernant l'accueil collectif, il assure l'accompagnement et le contrôle des structures d'accueil de la petite enfance. Le Président du Conseil départemental donne un avis ou une autorisation à l'ouverture des structures.

- Concernant l'accueil individuel, il assure l'information, l'évaluation, la décision d'agrément, l'accompagnement, le contrôle des conditions d'accueil et de prise en charge ainsi que la formation initiale des assistants maternels et familiaux.

- ## Les missions des relais assistantes maternelles

Les missions des relais assistantes maternelles sont définies par les textes suivants :

- **Le code de l'action sociale et des familles (art. L. 214-2-1) :**

« Il peut être créé, dans toutes les communes ou leurs groupements, un relais assistants maternels, qui a pour rôle d'informer les parents et les assistants maternels sur ce mode d'accueil en tenant compte des orientations définies, le cas échéant, par la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants, et d'offrir aux assistants maternels un cadre pour échanger sur leur pratique professionnelle ainsi que leurs possibilités d'évolution de carrière, sans préjudice des missions spécifiques confiées au service départemental de protection maternelle et infantile visé au chapitre II du titre Ier du livre Ier de la deuxième partie du code de la santé publique ».

- **Lettre circulaire de la CNAF n°2011-020 du 2 février 2011.**

Ainsi, l'objectif du RAM est double :

- ⇨ améliorer l'information des familles dans la recherche d'un mode de garde et accompagner les parents dans leurs relations avec leur assistant maternel (ou professionnel de la garde à domicile).
- ⇨ améliorer la qualité de l'accueil individuel des jeunes enfants (assistants maternels et secteur de la garde à domicile).

Le RAM apporte aussi un éclairage aux élus de par sa mission d'observation des besoins d'accueil des parents et contribue ainsi à la mise en place d'une politique petite enfance adaptée au territoire et à ses évolutions.
C'est un lieu neutre, ouvert à tous et gratuit. La participation des usagers y est volontaire.

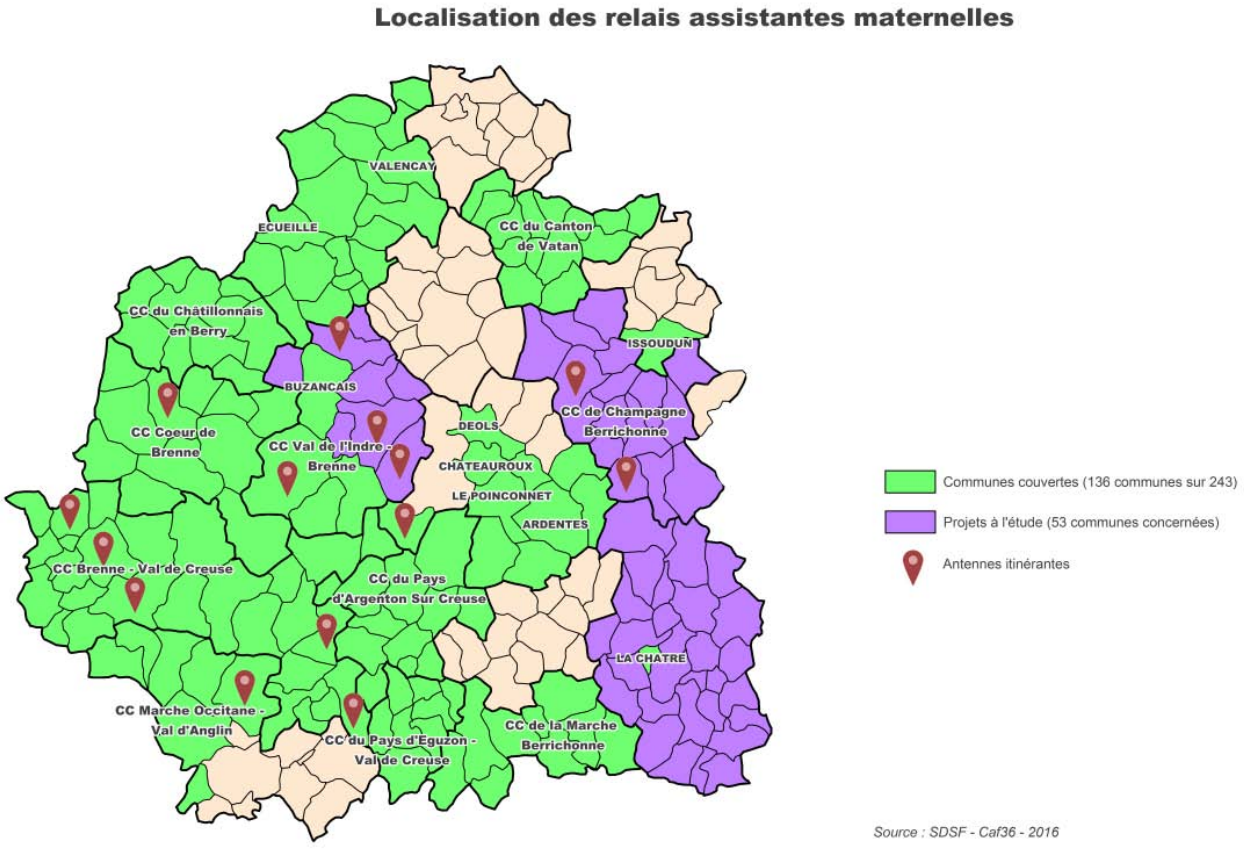

- ⇨ **Le taux de couverture départemental en relais assistantes maternelles progresse** : 56% des communes sont actuellement couvertes par ce service et 78% le seront si les projets de RAM en cours se concrétisent.
- ⇨ **Certains territoires en sont encore dépourvus** : la CDC Chabris, la CDC Levroux, le CDC Val de Bouzanne, la CCPI (RAM intervenant uniquement sur la commune d'Issoudun) ainsi que quelques communes de Châteauroux métropole.

🗎 LA VISION DES ANIMATRICES DE RAM – retour de l'enquête menée auprès des Ram (10 RAM représentés sur 15)

	PROBLEMATIQUES	PROPOSITIONS
Problématiques des parents concernant l'accueil de leur jeune enfant	**Difficultés du rôle d'employeur** (suivi du contrat de travail, relation employeur/ employé, négocier le salaire, complexité des démarches et des infos, calcul de la mensualisation…)	**Soutenir les Ram** : - Poursuivre leur développement pour une couverture départementale - Mieux communiquer sur les missions du Ram, positionner le Ram comme lieu ressources
	Difficultés pour trouver une Asmat à temps partiel et/ou avec des horaires décalés - tôt et tard, nuit, week end	**Informer sur les disponibilités des Asmat** qui acceptent les horaires atypiques et les temps partiels et sensibiliser les Asmat sur ces besoins (Ram) **Sensibiliser les Asmat à l'évolution des conditions de travail** des parents et donc des besoins de garde **Soutenir l'accueil en horaires atypiques** (expérimentation d'une nouvelle structure, aide financière pour les Asmat ou les parents…)
	Absence de choix entre accueil collectif et accueil individuel sur certains territoires. Pour les parents qui choisissent l'accueil collectif en premier, constat d'un manque de place.	**Informer les parents** des avantages de l'accueil individuel **Repérer les zones dépourvus d'accueil collectif**, avec des besoins importants
	Manque d'information : méconnaissance des différents modes de garde et des Ram, les démarches à suivre, les aides possibles…	**Renforcer l'information** : informer sur les différents modes de garde et les spécificités de chacun, sur les missions des Ram, les démarches, les aides…
Les problématiques rencontrées par les Asmat dans l'exercice de leur métier	**Difficultés dans la gestion des rapports employeurs/ employés** (la relation à l'argent, le paiement du salaire, la gestion des congés, des différents contrats…)	**Soutenir les Ram** : - Poursuivre leur développement pour une couverture départementale - Mieux communiquer sur les missions du Ram, positionner le Ram comme lieu ressources
	Solitude, isolement	**Soutenir les Ram, dans la mise en œuvre de temps d'échanges** de pratiques entre Asmat, de temps d'échanges avec les parents
	L'accès à la formation : difficultés d'accès, faible recours à la formation continue (hors formation obligatoire)	**Soutenir l'accès à la formation continue** (selon la règlementation du particulier employeur)
	Le manque de reconnaissance professionnelle, des parents, de l'entourage	**Une communication plus positive** de la profession

Les problématiques rencontrées par les animatrices des Ram	**Difficultés à mobiliser de nouvelles Asmat** sur certaines actions des Ram	**Communiquer** sur les missions des Ram **Développer des actions** ou modalités d'action destinées à mobiliser de nouvelles Asmat
	La mise en œuvre de certaines missions car les Asmat y sont peu réceptives : accès à la formation continue, professionnalisation, réunions à thème, les ateliers comme support aux échanges éducatifs et pédagogiques.	**Soutenir les Ram dans la mise en œuvre de ces missions** : séances d'analyse de la pratique, formation des animatrices… **Communiquer** sur les missions des Ram **Développer le partenariat** Ram/ PMI
	L'isolement des animatrices **La difficulté pour trouver les limites de leurs missions**	**Le soutien au réseau** départemental des Ram ; **Les séances d'analyse de la pratique**, avec l'intervention d'une psychanalyste
	Le manque d'échanges entre acteurs de la petite enfance, au niveau départemental	Développement d'un **réseau départemental petite enfance** **Journées d'échanges** entre acteurs de la petite enfance

ORIENTATIONS/ PISTES D'ACTION EVENTUELLES

- **Poursuivre le développement équilibré des relais assistantes maternelles sur le territoire de l'Indre**
- **Renforcer le soutien au réseau des Ram, notamment sur la mise en œuvre de leurs missions de professionnalisation des Asmat.**
- **Renforcer la communication auprès des parents sur les modes de garde, les Ram, les démarches à suivre, le rôle des institutions…** (plaquette)
- **Développer le partenariat petite enfance à l'échelle départementale**
- **Assurer une veille partagée sur l'offre d'accueil individuel, en lien avec les autres modes de garde.**

- ## Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : un développement important de l'offre en multi-accueil

STRUCTURES D'ACCUEIL OCCASIONNEL (anciennement qualifiées haltes garderies)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Evol° 2010/15*	*Projets 2016/17*
Nombre d'EAJE	10	9	8	8	7	7	***-3***	*-2*
Nbre places	151	146	134	134	106	101	***-50***	*-30*
Fréquentation	109 098	115 441	100 745	95 366	80 363	80 641	***-28 457***	-

⇨ On constate une **forte baisse du nombre et de l'activité des structures** (-26% de la fréquentation entre 2010 et 2015) pour deux raisons :

- ✓ 3 structures, soit 37 places ont été « transformées » en multi-accueil entre 2010 et 2015 (Issoudun, Déols et Mers-sur-Indre), c'est-à-dire qu'elles ont étendues leur amplitude d'ouverture pour pouvoir répondre à des besoins de parents qui travaillent (ouverture du lundi au vendredi, matin et après-midi intégrant le temps du repas).
- ✓ 2 structures ont diminué leur agrément : -16 places pour Châteauroux (Beaulieu et St Jean).
- ✓ A noter que, durant cette période, la structure de La Châtre a augmenté de 3 places.

⇨ **En projet pour 2016 et 2017** : 2 autres structures d'accueil occasionnel vont évoluer en multi-accueil (Levroux et La Châtre).

MULTI-ACCUEILS/ CRECHE COLLECTIVE

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Evol° 2010/15*	*Projets 2016/17*
Nombre d'EAJE	16	17	19	20	23	24	***+8***	*+2*
Nbre places	339	361	401	413	458	476	***+137***	*534*
Fréquentation	519 314	564 653	597 219	628 159	688 482	700 517	***+181 203***	-

⇨ **Le nombre de places en multi-accueil progresse** entre 2010 et 2015 (+137 places) :

- ✓ 3 structures d'accueil occasionnel ont évolué en multi-accueil, avec une création de 5 places (+42 places),
- ✓ 5 nouvelles structures sont créées (70 places supplémentaires) : Tournon-St-Pierre/St-Martin (15 places en 2012), Pouligny-St-Pierre (12 places en 2013), Neuvy-Pailloux (15 places en 2014), Ambrault (10 places en 2014), Valençay (18 places en 2015).
- ✓ 4 multi-accueils ont augmenté leur capacité d'accueil de 25 places : Buzançais (+2 places), Châteauroux Le Petit Poucet (+10 places), Neuvy-Saint-Sépulcre (+10 places), Le Blanc (+3 places).

- **6 projets pour 2016 et 2017** :
  - ✓ La Châtre : développement de la halte-garderie en multi-accueil avec 5 places supplémentaires. Transfert de la compétence petite enfance à la CDC.
  - ✓ Issoudun : transplantation du multi-accueil avec 10 places supplémentaires
  - ✓ Déols : transplantation du multi-accueil avec 13 places supplémentaires. Partenariat financier avec les communes de Montierchaume et Coings.
  - ✓ Villedieu : transplantation du multi-accueil avec 5 places supplémentaires
  - ✓ Thenay : augmentation du multi-accueil de 2 places
  - ✓ Levroux : développement de la halte-garderie en multi-accueil.

CRECHES FAMILIALES

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Evol° 2010/15*	*Projets 2016/17*
Nombre d'EAJE	2	2	2	2	2	2	-	-
Nbre places	160	160	160	160	165	158	***-2***	-
Fréquentation	246 905	233 958	224 026	223 167	218 167	202 639	***-44 266***	-

- On constate une **forte baisse de l'activité des crèches familiales** d'Issoudun et de Châteauroux (-18% de la fréquentation entre 2010 et 2015). Elle va se poursuivre puisque la structure de Châteauroux diminue son agrément de 120 à 90 places à compter de 2017 et celle d'Issoudun va poursuivre sa baisse pour atteindre environ 30 places (contre 45 initialement).
- Cette tendance est due au départ en retraite des assistantes maternelles, non remplacées. Les collectivités signalent des **difficultés de recrutement** de nouvelles professionnelles (faible nombre de candidats, exigences des crèches familiales).
- L'offre d'accueil proposée par ce type de structure permet **une plus grande souplesse et une amplitude horaire plus large qu'en multi-accueil** : plus tôt le matin, plus tard le soir, accueil le samedi.

Evolution du nbre de places en accueil collectif (source Caf36)

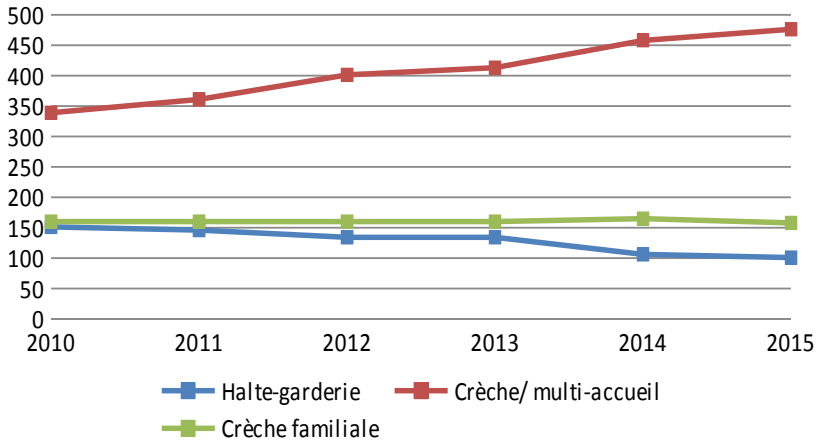

Une vigilance pour le maintien de l'offre d'accueil occasionnel

La baisse de l'offre en accueil occasionnel va de pair avec l'augmentation de l'offre en multi-accueil. En effet, les parents qui travaillent ont un besoin de garde, auquel peut répondre plus facilement un multi-accueil qu'une halte-garderie, car il a une amplitude d'ouverture plus importante.

Néanmoins, il convient d'être vigilant au maintien de places d'accueil occasionnel pour répondre à plusieurs besoins :

- ✓ La socialisation des jeunes enfants (notamment en vue de l'entrée à l'école maternelle)
- ✓ Le besoin de temps libérés ponctuels pour les parents
- ✓ Les démarches d'insertion sociale et professionnelle des parents (formation, rendez-vous d'accompagnement vers l'emploi, cours d'alphabétisation…).

Ces besoins, s'ils ne trouvent pas de réponse, peuvent être des freins à l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. De plus, ces familles sont parfois fragilisées en raison de leur situation d'isolement (mono parent, absence de famille ou d'entourage) ou encore de faibles revenus.

FOCUS TERRITOIRES – répartition géographique des EAJE

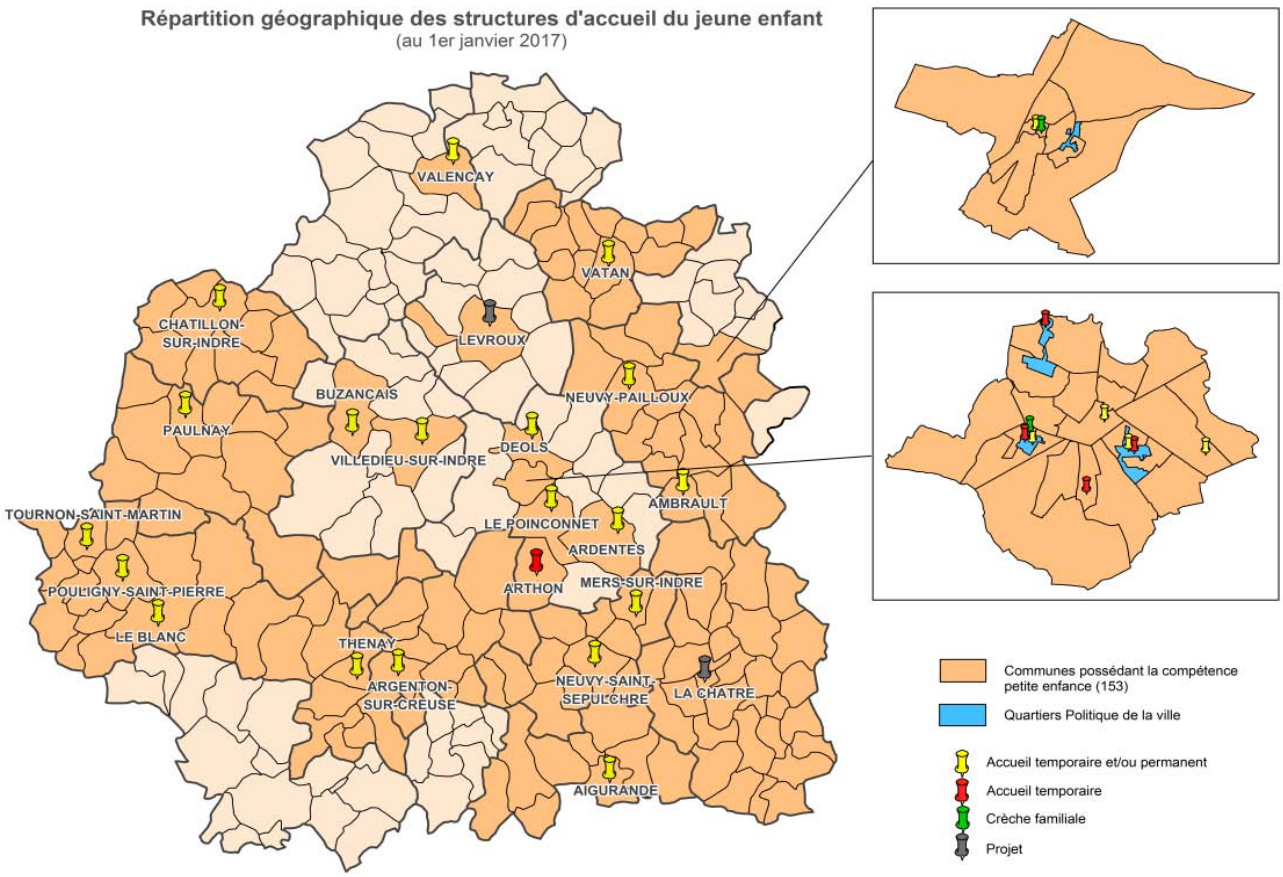

Une bonne couverture géographique des structures collectives

La répartition géographique des structures d'accueil est dorénavant bien équilibrée sur le département.

Le territoire nord, jusque-là dépourvu bénéficie de 18 places d'accueil à Valençay depuis 2015.

Deux zones sont équipées d'une structure d'accueil occasionnel (La Châtre et Levroux) mais ont pour projet de développer leur amplitude horaire afin de répondre également aux besoins d'accueil permanent.

Enfin, la zone géographique de la CDC de la Marche Occitane (sud-ouest) ne bénéficie pas d'offre d'accueil collectif.

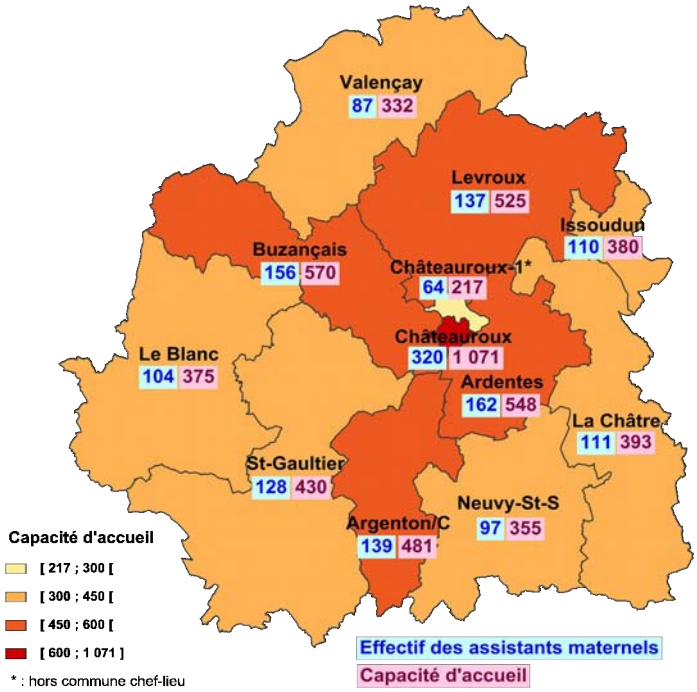

Les quartiers prioritaires politique de la ville (zones en bleu sur Châteauroux et Issoudun) sont équipés d'une offre d'accueil petite enfance.

Sur Châteauroux, des structures d'accueil, pour partie intégrées à des centres socio culturels, sont situées au cœur des quartiers :

- le quartier St Jean compte 2 structures : une proposant de l'accueil occasionnel et une autre proposant accueils occasionnel et permanent,
- le quartier Beaulieu compte 3 structures : une crèche familiale, une structure d'accueil occasionnel et une autre d'accueils occasionnel et permanent,
- le quartier Vaugirard compte une structure d'accueil occasionnel.

Sur Issoudun, la crèche familiale et le multi-accueil sont situés à proximité du quartier des Bernardines.

🗎 LA VISION DES RESPONSABLES DES EAJE – retour de l'enquête menée auprès des Eaje (18 répondants sur 33)

	PROBLEMATIQUES	PROPOSITIONS
Problématiques des parents concernant l'accueil de leur jeune enfant	**Difficultés à trouver un mode d'accueil en horaires atypiques, avec des plannings changeants ou à temps partiel**	**Soutenir l'expérimentation** d'une structure en horaires atypiques **Apporter plus de flexibilité** dans la proposition d'accueil faite aux parents
	Forte demande des parents en accueil collectif (1er choix) – manque de places (notamment en cours d'année)	**Informer les parents** sur les modes de garde et les spécificités de chacun **Etre vigilant à proposer une offre équilibrée et cohérente des EAJE**, en lien avec l'évolution des besoins

	Besoin d'accompagnement à la parentalité	**Proposer des temps d'échanges avec les parents**, en individuel ou en collectif
Les problématiques rencontrées par les responsables d'EAJE	**La gestion administrative, de plus en plus importante**. La gestion des plannings (en lien avec les conditions de travail des parents qui demandent plus de souplesse)	**Intégrer un temps de gestion administrative plus importante** dans le temps de travail de la responsable de structure **Mutualiser** les pratiques et les outils entre responsables
	La prise en charge et l'orientation des parents d'enfants présentant des difficultés, des carences ou en situation de handicap	**Mieux connaître les différents partenaires** pour mieux orienter les parents (notamment les acteurs du handicap)
	Le besoin d'accompagnement et d'orientation des parents ayant des situations complexes (séparation, conflit…). Le besoin d'échanger sur leur rôle de parent.	**Proposer des temps d'échanges avec les parents**, en individuel ou en collectif **Mieux connaître les différents partenaires** pour mieux orienter les parents (notamment les acteurs de la parentalité)
	Isolement des professionnels, besoin d'échanger avec d'autres (responsables de structures et institutions)	**Organiser des rencontres entre les responsables de structure** et avec les institutions partenaires

ORIENTATIONS/ PISTES D'ACTION EVENTUELLES

- ⇨ **Accompagner un développement équilibré et cohérent des EAJE sur le territoire de l'Indre**
- ⇨ **Assurer une vigilance pour le maintien d'une offre souple et diversifiée** (accueil occasionnel, crèche familiale…), malgré la contrainte d'optimisation financière et de taux d'occupation, notamment sur les zones avec un nombre important de familles fragilisées
- ⇨ **Etre attentif à tout projet d'expérimentation d'un service répondant aux besoins d'accueil atypique des parents**
- ⇨ **Informer les parents sur les modes de garde et les spécificités de chacun** (brochure d'information)
- ⇨ **Accompagner les responsables de structures pour la mise en œuvre de certaines missions** (soutien à la parentalité, accueil d'enfants porteurs de handicap)
- ⇨ **Soutenir les responsables des structures collectives dans la gestion administrative** (mise en commun des pratiques et des outils)
- ⇨ **Développer un réseau avec les responsables d'EAJE pour permettre des échanges, mieux connaître les différents partenaires** (notamment des champs de la parentalité et du handicap)**.**

• La garde parentale

Les enfants gardés par leurs parents peuvent bénéficier du Complément Libre Choix d'Activité (CLCA), à taux plein ou taux réduit.

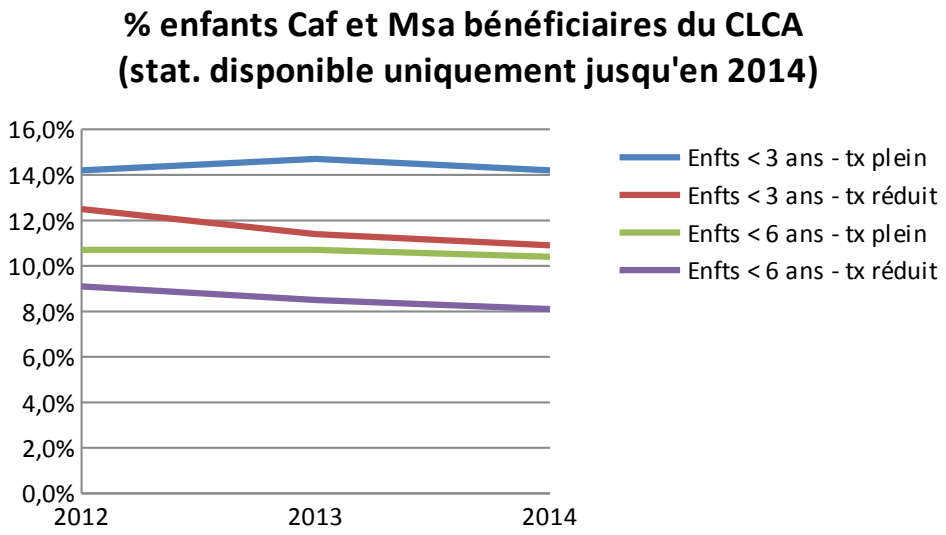

On constate globalement une tendance à la baisse de la part d'enfants Caf et Msa bénéficiaires du CLCA et donc gardés par leurs parents, notamment pour la garde à taux réduit.
Cette baisse est à mettre en relation avec l'évolution à la baisse du taux d'activité des parents.
En revanche, **la garde à taux plein chez les enfants de moins de 3 ans** stagne.

- ## La garde à domicile, peu développée dans l'Indre

	2013	2014	2015	*FRANCE M. (2015)*
Enfants < 3 ans	0,4%	0,4%	0,4%	*1,5%*
Enfants 3/6 ans	0,5%	1%	0,8%	*2,2%*

⇨ L'accueil à domicile est peu développé dans l'Indre puisqu'il concerne 0,4% des enfants < 3 ans et 0,8% des enfants de 3/6 ans.

⇨ On dénombre 36 enfants < 3 ans bénéficiaires de ce mode d'accueil dans le département, dont 12 domiciliés sur la CAC.

- ## La scolarisation à 2 ans, très représentée dans l'Indre

⇨ **Le taux de scolarisation** (des secteurs public et privé) **dans l'Indre est important** puisqu'il est largement supérieur au taux de l'académie et au taux national.

⇨ Il progresse également plus rapidement dans notre département.

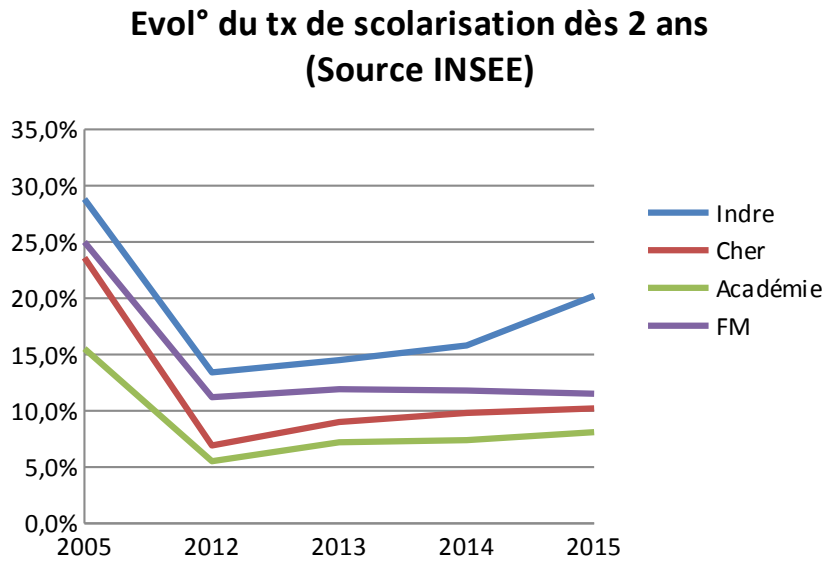

Taux de scolarisation des 2 ans *(secteurs public et privé – rentrée 2015) – Source INSEE*

	En zone d'éducation prioritaire	Hors zone d'éducation prioritaire	TOTAL
Indre	**44,1**	**18,5**	**20,2**
Cher	34,1	7,4	10,2
Académie Orléans Tours	27,8	5,7	8,1

⇨ **Le taux de scolarisation dans l'Indre est le taux le plus important de l'académie**, aussi bien en zone d'éducation prioritaire (44,1% des enfants de 2 ans) qu'en dehors (18,5%).
L'Education Nationale comptabilisait 281 enfants de 2 ans scolarisés en 2013 et en compte 378 en 2015.

Le déploiement des classes « Scolarisation des enfants de moins de trois ans » *(source DSDEN 36) :*

Ce type de classe vise à favoriser l'accueil en maternelle des enfants de moins de trois ans. Sont ciblés les enfants qui n'ont pas de mode d'accueil, et pour qui la scolarisation peut apporter de réels bénéfices en termes d'ouverture, d'éveil et de socialisation. Cette démarche intègre également un accompagnement des parents.

Actuellement, dans le département de l'Indre, ce type de classe concerne 4 écoles, à savoir :

- Argenton s/ Creuse, école maternelle P. Bert : 1 classe
- Le Blanc, école maternelle G. Sand : 1 classe
- Châteauroux, école maternelle O. Charbonnier (REP+) : 1 classe
- Issoudun, école maternelle G. Sand (REP) : 1 classe
  Soit **4 postes**

Les enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) - *(source : DSDEN de l'Indre)*

Améliorer la scolarisation à l'école maternelle des EFIV est l'un des objectifs de l'Education Nationale. Les familles du voyage ne scolarisent pas ou peu les enfants à l'école maternelle, comme le démontre les chiffres ci-après. Or, la scolarisation dès l'école maternelle permet à l'enfant de devenir un élève capable d'acquérir des attitudes et des compétences propédeutiques aux apprentissages fondamentaux.

L'accueil des EFIV a concerné **47 enfants durant l'année scolaire 2015/2016**, dont 16 élèves accueillis à Déols et 14 élèves accueillis à Châteauroux.

- ## L'offre en accueil de loisirs maternel

Les enfants scolarisés peuvent être accueillis dans des accueils de loisirs sur différents temps :

- ✓ Le temps périscolaire (avant et après l'école, pause méridienne, mercredi après-midi)
- ✓ Le temps extrascolaire (vacances scolaires)

Certains accueils sont déclarés en accueil collectif de mineurs (ACM) auprès des services de l'Etat et répondent à des normes d'accueil (locaux adaptés, personnel qualifié, projet pédagogique). D'autres ne sont pas déclarés et n'ont pas d'obligation en terme de règlementation (les garderies périscolaires par exemple).

Ci-dessous la carte des accueils de loisirs périscolaires déclarés :

(hors TAP – Temps d'activités périscolaires)

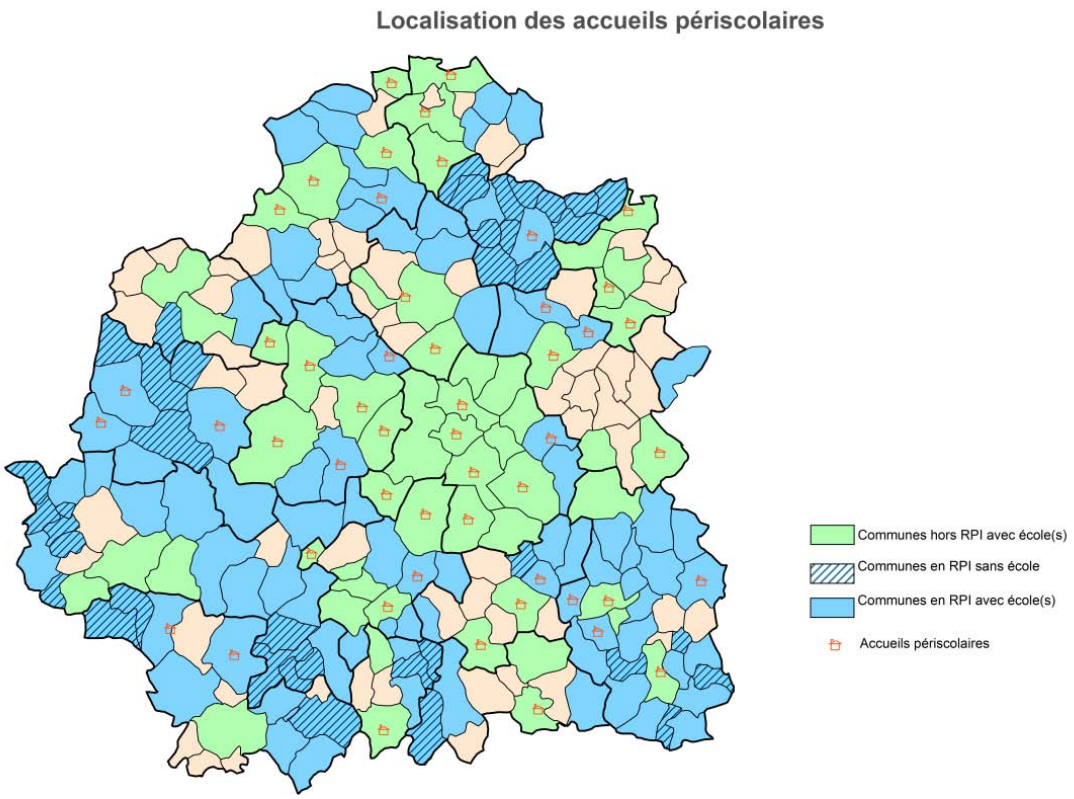

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, l'organisation scolaire et périscolaire s'est modifiée pour les jeunes enfants notamment :

- ✓ **Une demi-journée d'école supplémentaire** (très souvent le mercredi matin)
- ✓ **Une durée d'enseignement journalière plus courte**
- ✓ **L'allongement des temps périscolaires** avec une durée plus importante de la pause méridienne ainsi que la mise en place des TAP (temps d'activités périscolaires) pendant lesquels peuvent être proposées des activités spécifiques.

Cette nouvelle organisation a également eu des répercussions sur le besoin d'accueil des jeunes enfants scolarisés. Les parents qui travaillent à temps plein ont, la plupart du temps, besoin d'un mode de garde le mercredi après-midi alors qu'ils avaient besoin sur la journée complète.
L'activité des Asmat., des structures collectives et des ACM maternels a donc évolué.

Suite à la mise en place de cette réforme, certains constats ont conduit à porter une attention particulière à l'accueil des enfants scolarisés en maternelle. Les recommandations de l'Education Nationale sont les suivantes :

- ✓ Une différenciation du cadre horaire selon l'âge des enfants, avec plus de souplesse dans l'organisation
- ✓ Alléger les journées en évitant la suractivité, en ménageant des temps de pause et de sieste, y compris des moments d'inactivité
- ✓ Aider les enfants à se repérer dans les lieux de l'école, à identifier les adultes et les règles de vie, qui peuvent différer selon les moments de la journée
- ✓ Organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire,
- ✓ Adapter les activités aux besoins des jeunes enfants

Par ailleurs, le bilan réalisé par l'association des maires de France *(congrès des maires – 1er et 2 juin 2013)* souligne, en plus des difficultés de financement :

- ✓ Le manque de locaux/ matériel ou des locaux inadaptés aux enfants de moins de 6 ans
- ✓ Les problèmes de recrutement, de qualification et de « fidélisation » des personnels
- ✓ Une fatigue des enfants plus importante liée à l'augmentation du temps des enfants en collectivité.

Ces difficultés, constatées de manière générale, se trouvent accentuées pour l'accueil des enfants d'âge maternel.

ORIENTATIONS/ PISTES D'ACTION EVENTUELLES

- ⇨ **Veiller à la mise en place de conditions d'accueil adaptées aux enfants de moins de 6 ans dans les accueils collectifs de mineurs** (par exemple à travers le projet éducatif de territoire – PEDT)
- ⇨ **Proposer des temps d'échanges/ de formation pour le personnel d'encadrement**, notamment pour les ATSEM (dans le cadre des TAP) et les animateurs
- ⇨ **Poursuivre les efforts en faveur de la scolarisation précoce des publics fragiles**, notamment les gens du voyage.

4. Un bon niveau de couverture globale des besoins d'accueil

• Taux de couverture selon les modalités de calcul de la Caf

Ce taux est le rapport entre l'offre et la demande d'accueil :

- ✓ **Offre** = Nb. d'enfants < 3 ans Caf et Msa gardés par une Asmat + Nb. de places en EAJE (hors accueil occasionnel) + Nb. d'enfants < 3 ans gardés à domicile + Nb. d'enfants < 3 ans scolarisés
- ✓ **Demande** = Nb. d'enfants < 3 ans Caf et Msa X taux d'activité des parents

Cet indicateur nous donne une vision de la couverture du besoin d'accueil permanent (enfants < 3 ans, dont les parents travaillent).

	Taux de couverture			
	2013	*2014*	*2015*	*Moyenne*
CAC	111%	102%	108%	107%
Brenne Val de Creuse	99%	99%	107%	102%
Vatan	107%	112%	106%	108%
Champ Berrich	98%	102%	104%	101%
Chatillon	109%	91%	109%	103%
Cœur Brenne	93%	100%	97%	97%
Bazelle	66%	98%	98%	87%
Ecueillé Valençay	104%	85%	108%	99%
La Châtre	87%	91%	94%	91%
Marche occitane	126%	95%	98%	106%
Marche berrich	136%	107%	109%	117%
CDC Argenton	91%	95%	101%	96%
CDC Eguzon	109%	80%	92%	94%
CDC Issoudun	104%	105%	120%	110%
Levroux	84%	88%	91%	87%
Bouzanne	139%	117%	111%	122%
Val de l'Indre	99%	94%	106%	100%
CHATEAUROUX	130%	116%	123%	123%
ISSOUDUN	121%	114%	139%	125%
INDRE	106%	100%	106%	104%

- ⇨ **Le taux de couverture départemental est très satisfaisant** (106% en 2015)
- ⇨ Certains territoires doivent demander une certaine vigilance car le taux de couverture est inférieur à 100%.

- ## Taux de couverture selon les modalités de calcul du Département

La petite enfance : les modes d'accueil Taux global d'accueil individuel et collectif au 31-12-2015

Comparatif Indre/France en 2013 :
(sources : DREES, CD36 et INSEE - RP 2010)

Taux d'accueil :
- Département de l'Indre : 82,8%
- France métropolitaine (estimation) **: 55,0%**

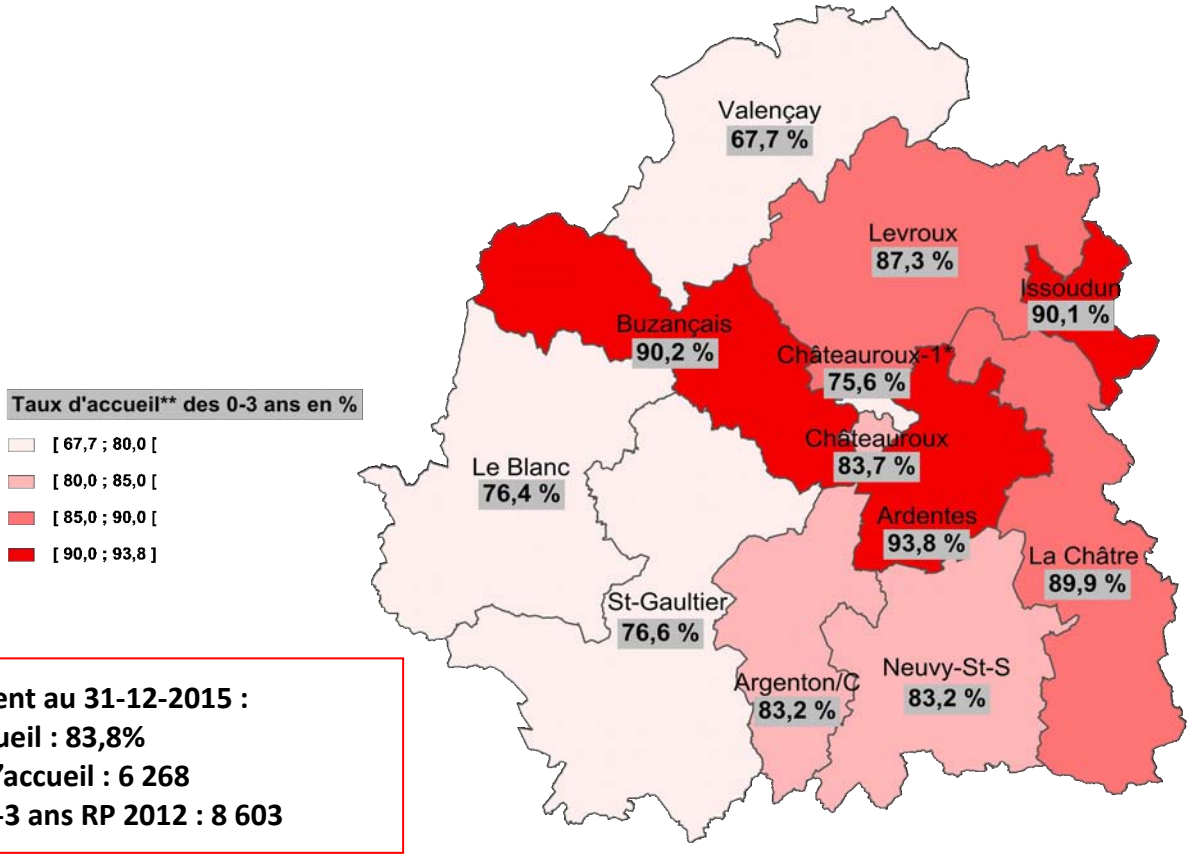

Département au 31-12-2015 :
Taux d'accueil : 83,8%
Capacité d'accueil : 6 268
Pop. des 0-3 ans RP 2012 : 8 603

* hors commune chef-lieu

*** taux d'accueil : nombre de places d'accueil (crèche collective, micro-crèche structure d'accueil familial, jardin d'enfants, jardin d'éveil, assistant maternel, halte-garderie, structure multi-accueil) / population des 0-3 ans (au RP 2012) pondérée par le taux d'activité des femmes de 20 à 39 ans (au RP 2012)*

(Source Département 36)

En conclusion,

Le taux de couverture global est satisfaisant sur notre département. D'un point de vue quantitatif, le niveau de l'offre permet de répondre aux besoins de garde des parents de jeunes enfants.

Un diagnostic commun et régulièrement actualisé permettra de suivre l'évolution de l'offre et de la demande d'accueil et d'adapter notre action.

Néanmoins, des axes de progrès peuvent être définis afin d'améliorer la qualité de l'offre et répondre aux besoins des parents, qui évoluent.

Une vigilance particulière sera portée pour permettre aux familles fragilisées de bénéficier des services d'accueil et de soutien à la parentalité.

PARTIE 3

ORIENTATIONS STRATEGIQUES, OBJECTIFS

ET PLAN D'ACTION

AXE **1** **Poursuivre le soutien à l'offre petite enfance et parentalité en fonction des besoins des territoires**	***PARENTALITE***
	Objectif Soutenir le développement des actions parentalité **Action 1** Aide au développement, sur les territoires, de réseaux d'acteurs locaux **Action 2** Soutien technique et financier aux porteurs de projets (Appel à projets parentalité avec un soutien particulier aux projets innovants)
	Objectif Favoriser le déploiement des actions Clas sur les territoires dépourvus **Action 1** Actions de promotion du dispositif auprès des élus **Action 2** Soutien technique et financier **Action 3** Une meilleure articulation entre les dispositifs périscolaires via l'accompagnement des PEDT
	Objectif Développer l'ouverture de Laep ou de lieux de rencontre parent-enfant **Action 1** Actions de promotion du dispositif auprès des élus **Action 2** Soutien technique et financier aux expérimentations
	PETITE ENFANCE
	Objectif Veiller à un développement de places en EAJE, en cohérence avec les besoins des territoires **Action 1** Suivre les évolutions des besoins **Action 2** Soutien technique et financier aux porteurs de projets
	Objectif Poursuivre le développement des Ram sur le département **Action 1** Identification des zones dépourvues en Ram **Action 2** Actions de communication sur les missions des Ram auprès des collectivités
	Objectif Encourager la professionnalisation des accueils de loisirs périscolaires maternels **Action 1** Actions de sensibilisation des acteurs locaux sur les besoins des jeunes enfants **Action 2** Actions de formation pour le personnel des garderies et accueils déclarés

AXE 2 **Répondre aux besoins des familles les plus vulnérables**	***PARENTALITE***	
	Objectif	**Encourager le développement d'actions destinées aux publics fragilisés** **Action 1** Une identification des territoires prioritaires en termes de parentalité **Action 2** Un accompagnement aux actions destinées aux publics fragilisés
	Objectif	**Favoriser l'accès des familles à des services spécifiques** **Action 1** Actions d'information des professionnels pour une meilleur orientation des familles **Action 2** Améliorer la lisibilité des actions destinées aux familles confrontées à l'incarcération
	PETITE ENFANCE	
	Objectif	**Identifier les territoires les plus fragilisés** **Action 1** Une identification des territoires prioritaires en termes de petite enfance
	Objectif	**Soutenir les initiatives destinées à accueillir les enfants porteurs de handicap** **Action 1** Soutien technique et financier **Action 2** Actions de sensibilisation/ formation des professionnels à l'accueil du handicap **Action 3** Meilleure connaissance des problématiques et des besoins des familles par le biais d'une enquête auprès des bénéficiaires de l'AEEH
	Objectif	**Etre attentif à tout projet d'expérimentation d'un mode de garde en horaires atypiques** **Action 1** Accompagnement technique et financier aux porteurs de projets
	Objectif	**Renforcer le soutien à l'accueil de familles fragilisées (mono, familles en insertion Professionnelle, …)** **Action 1** Sensibilisation des gestionnaires et professionnels aux besoins de ces publics **Action 2** Développer des outils de suivi de prise en compte des familles fragilisées

AXE **3** **Renforcer et adapter la communication**	***PARENTALITE***
	Objectif Offrir aux familles une information complète et centralisée de l'offre parentalité **Action 1 Un outil adapté aux besoins des familles**
	PETITE ENFANCE
	Objectif Offrir aux familles une information complète et centralisée de l'offre petite enfance **Action 1 Mettre à jour sur les sites internet, les informations relatives aux modes de garde avec leurs spécificités, les démarches à suivre, les aides possibles**
AXE **4** **Favoriser une action coordonnée au niveau départemental**	***PARENTALITE***
	Objectif Mutualiser les pratiques par une mise en réseau des intervenants des Clas **Action 1 Animation de temps d'échanges entre acteurs et formations**
	PETITE ENFANCE
	Objectif Développer la mise en réseau des professionnels **Action 1 Le soutien au réseau départemental des Ram** **Action 2 La mise en place de réunions d'échanges entre les responsables d'EAJE** **Action 3 Le développement d'un réseau handicap** (acteurs de milieu « ordinaire » et de milieu spécialisés)
	Objectif Poursuivre le développement du partenariat institutionnel à l'échelle du département **Action 1 Renforcement d'outils communs (chartes, réunions de travail…)**
	PETITE ENFANCE & PARENTALITE
	Objectif Fédérer les acteurs autour d'un temps fort, porteur de ressources et d'idées nouvelles **Action 1 Organisation d'une journée d'animation départementale**
	Objectif Favoriser l'interconnaissance des acteurs impliqués dans l'accompagnement des familles **Action 1 Le développement des liens entre réseau petite enfance et réseau parentalité** **Action 2 Organisation de formations communes entre les acteurs**

PARTIE 4

MODALITES

DE MISE EN ŒUVRE

ET DE SUIVI DU SHEMA

La gouvernance est organisée autour des instances suivantes :

- Un comité de pilotage ;
- Un comité de coordination des services aux familles
- Un comité de coordination spécifique à la médiation familiale et au point de rencontre
- Deux comités techniques : petite enfance et parentalité (et au besoin, des groupes de travail thématiques).

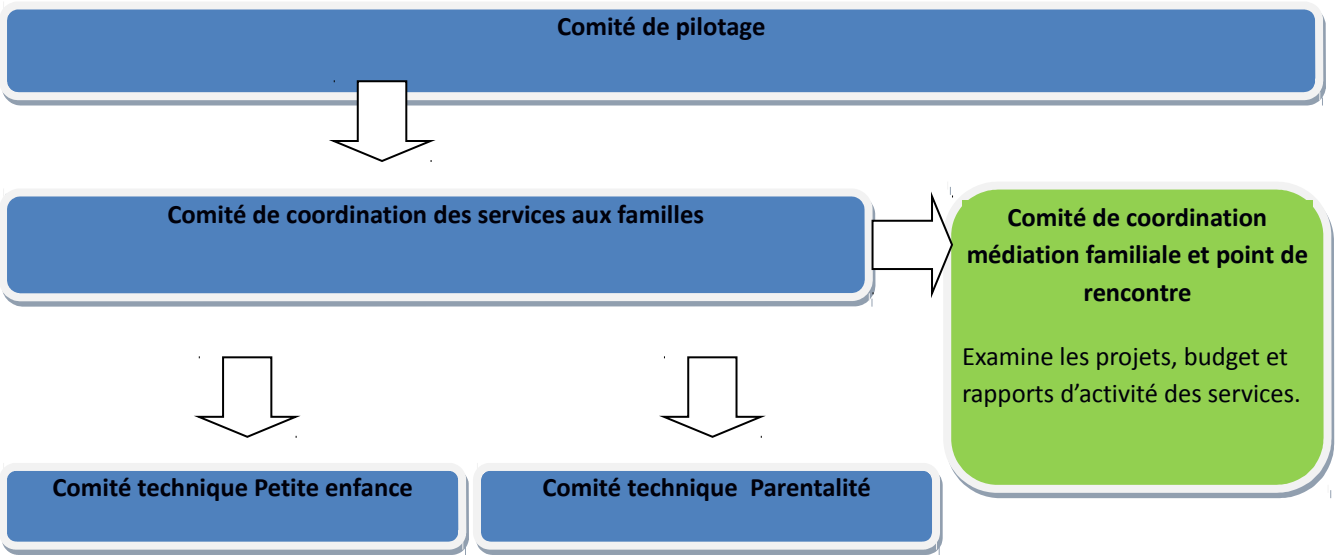

1. Le Comité de pilotage

La présidence du comité de pilotage est assurée par le Préfet de l'Indre ou son représentant et la vice-présidence, par le Président du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre ou son représentant.

Ses missions

Le comité de pilotage est une instance politique chargée de :

⇨ définir, suivre et évaluer les orientations stratégiques du présent schéma.

⇨ Garantir l'articulation et de la cohérence des politiques locales relatives aux services aux familles dans le respect des champs d'intervention des partenaires impliqués.

- **Sa composition**

- *Le Préfet de l'Indre*
- *Le Président du Conseil d'administration de la Caf*
- *Le Président du Conseil départemental de l'Indre ou son représentant*
- *Le Directeur Académique des services de l'Education Nationale*
- *Le premier Président de la Cour d'Appel de Bourges*
- *Le Président du Tribunal de Grande Instance de Châteauroux*
- *Le Directeur général de la Caisse régionale de la Mutualité Sociale Agricole*
- *La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales*
- *La Directrice de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations*
- *La Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Indre*
- *Le Président de la Communauté d'Agglomération Castelroussine*
- *Afin d'enrichir les échanges du comité de pilotage, des personnes ressources agissant dans les domaines de la parentalité et de la petite enfance pourront également être associées de manière ponctuelle ou pérenne*

- **Son fonctionnement**

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an et autant que de besoins.

L'animation et le secrétariat sont assurés par la Caisse d'Allocations Familiales.

2. Le Comité de coordination des services aux familles

- **Ses missions**

Le comité de coordination des services aux familles est <u>une instance stratégique</u> de coordination départementale chargée de :

⇨ Assurer le suivi de la mise en œuvre par les comités techniques des actions inscrites au schéma ;

⇨ Restituer au comité de pilotage l'état d'avancement du plan d'action ;

⇨ Arbitrer les propositions des comités techniques ;

⇨ Veiller à l'évolution des besoins et des offres du département dans un cadre concerté.

- **Sa composition**

- *un représentant de l'Etat*
- *un représentant du Département*
- *un représentant de la CAF*
- *Afin d'enrichir les échanges du comité directeur, des personnes ressources agissant dans les domaines de la parentalité et de la petite enfance pourront également être associées de manière ponctuelle ou pérenne.*

- **Son fonctionnement**

Le comité de coordination se réunit au moins deux fois par an et autant que de besoins.

L'animation et le secrétariat sont assurés par la Caisse d'Allocations Familiales.

3. Le Comité de coordination médiation familiale et point de rencontre

- **Ses missions**

Le comité de coordination médiation familiale et point de rencontre est <u>une instance stratégique</u> de coordination départementale chargée de :

⇨ Assurer le suivi de l'activité de l'association Point de rencontre – Médiation familiale ;

⇨ Assurer la mise en œuvre des actions inscrites au schéma ;

⇨ Restituer au comité de pilotage l'état d'avancement du plan d'action ;

⇨ Arbitrer les propositions du comité technique parentalité ;

⇨ Veiller à l'évolution des besoins et des offres du département dans un cadre concerté ;

- **Sa composition**

- *un représentant de l'Etat*
- *un représentant du Département*
- *un représentant de la CAF*
- *un représentant de la MSA*
- *un représentant du Tribunal de Grande Instance*
- *un représentant de la Cour d'Appel de Bourges*
- *le Président de l'association Point de rencontre- Médiation familiale*
- *le Directeur de l'association Point de rencontre- Médiation familiale*
- *Afin d'enrichir les échanges du comité directeur, des personnes ressources agissant dans les domaines de la parentalité et de la petite enfance pourront également être associées de manière ponctuelle ou pérenne*

- **Son fonctionnement**

Le comité de coordination se réunit au moins deux fois par an et autant que de besoins.

L'animation et le secrétariat sont assurés par la Caisse d'Allocations Familiales.

4. Les comités techniques

- **Le Comité technique Parentalité** (évolution du REAAP et du CDSP)
- **Le Comité technique Petite Enfance**

Ces comités techniques sont des instances techniques d'animation et de coordination départementale chargées de mettre en œuvre les actions du schéma.

- **Leurs missions**

- Organiser et suivre la mise en œuvre du plan d'action ;
- Evaluer leurs résultats et en assurer le reporting auprès du comité directeur ;
- Mobiliser les acteurs territoriaux sur les problématiques et territoires prioritaires ;
- Mettre à jour le diagnostic en fonction de l'évolution de l'offre et des besoins des familles ;
- Elaborer des propositions d'évolution et des actions nouvelles qui seront soumises au comité directeur ;

- **Leur composition**

Les deux comités sont composés :

- *A minima, de représentants des institutions suivantes : DDCSPP, Département, MSA, CAF*
- *Des structures et associations intervenant sur les champs de la petite enfance et de la parentalité.*

- **Leur fonctionnement**

L'animation et le secrétariat sont assurés par la Caisse d'Allocations Familiales.

Ils se réunissent chacun au moins deux fois par an et selon les modalités nécessaires pour la mise en œuvre des actions communes du schéma (petite enfance et parentalité).

5. Suivi et évaluation du schéma

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites dans le schéma départemental.

L'évaluation et le suivi de la mise en œuvre du schéma sont coordonnés par le comité départemental des services aux familles. Le comité directeur et les 3 comités techniques thématiques sont chargés de la mise en œuvre des objectifs et des actions prévues dans le schéma. Un point de situation sur l'atteinte des objectifs et la réalisation des actions sera réalisé chaque année. Un bilan de l'atteinte des objectifs sera établi au cours du 4ème trimestre 2020.

PARTIE 5

COMMUNICATION

ET CONTRIBUTION

DES PARTIES SIGNATAIRES

Communication

Les parties signataires donnent leur autorisation pour mettre en ligne sur Internet le présent schéma. Elles décident et réalisent, d'un commun accord, les autres actions de communication relatives au présent protocole.

Les supports communs sont validés par les membres du comité de pilotage.

Contribution des parties

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser, dans la mesure du possible, leurs crédits, leurs moyens humains et matériels de façon à soutenir les actions priorisées par le Comité de Pilotage et qui s'inscrivent également dans les priorités définies au titre de leurs propres compétences.

Le financement de ces actions respecte les procédures de droit commun mises en place par chaque partie signataire du présent Protocole.

Le Département est partenaire de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre sur le territoire départemental pour la mise en œuvre de la politique publique de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant. Il s'engage à participer à la mise en œuvre des objectifs et actions définis dans le cadre du présent schéma par la mobilisation de ses politiques et de ses moyens tel qu'il les définit et les organise dans le cadre de ses compétences et outils habituels. Cet engagement ne saurait créer à l'égard du Département des obligations nouvelles, ni modifier les priorités définies dans le cadre de l'exercice de ses compétences et responsabilités.

PARTIE 6

DUREE, REVISION ET RESILIATION DU PROTOCOLE

Le présent Protocole entre en vigueur à compter de sa date de signature par les membres du comité départemental jusqu'au 31/12/2020.

Toute évolution sera intégrée par voie d'avenant qui précisera les modifications apportées au contrat d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Le présent protocole peut être résilié par l'une ou par l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée avec avis de réception.

SIGNATURES

Châteauroux, le 6 février 2017

Le Préfet de l'Indre	Le Président du Conseil d'administration de la Caf
Le Président du Conseil départemental de l'Indre	Le Directeur Académique des services de l'Education Nationale
Le premier Président de la Cour d'Appel de Bourges	Le Président du Tribunal de Grande Instance de Châteauroux
Le Directeur général de la Caisse régionale de la Mutualité Sociale Agricole	La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales
La Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Indre	Le Président de Châteauroux Métropole

GLOSSAIRE

ACM :	Accueil collectif de mineurs
ADMR :	Aide à domicile en milieu rural
AEEH :	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
ASMAT :	Assistant maternel
ATSEM :	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
CCPI :	Communauté de Communes du Pays d'Issoudun
CDC :	Communauté de communes
CDSP :	Comité départemental de soutien à la parentalité
CIMAP :	Comité interministériel de modernisation de l'action publique
CLAS :	Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité
CLCA :	Complément libre choix d'activité
CNAF :	Caisse nationale des allocations familiales
COG :	Convention d'objectifs et de gestion
CTG :	Convention territoriale globale
DDCSPP :	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DSDEN :	Direction des services départementaux de l'Education nationale
EAJE :	Etablissement d'accueil des jeunes enfants
EFIV :	Enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs
ETP :	Equivalent temps plein
IMAJE :	Indicateurs de mesure de l'accueil du jeune enfant
LAEP :	Lieu d'accueil enfants parents
MAM :	Maison d'assistants maternels
MSA :	Mutualité sociale agricole
PIF :	Point info famille
PEDT :	Projet éducatif de territoire

PMI :	Protection maternelle infantile
PSU :	Prestation de service unique
RAM :	Relais assistants maternels
REAAP :	Réseau d'écoute d'accompagnement et d'appui des parents
REFI :	Relais enfance famille Indre
REP :	Réseau d'éducation prioritaire
RPI :	Regroupement pédagogique intercommunal
SDSF :	Schéma départemental des services aux familles
TAP :	Temps d'activités périscolaires

ANNEXE

ALLOCATIONS FAMILIALES

Caf de l'Indre

Quels besoins et attentes des parents indriens en 2016 ?

Comité Départemental de Soutien à la Parentalité – 22 septembre 2016

FORS RECHERCHE SOCIALE

RESPUBLICA Stratégie & ingénierie de la concertation

Ordre du jour

- **Présentation synthétique du diagnostic**
- **Synthèse de la demande sociale et des propositions** formulées par les élus, les professionnels et les parents en matière d'offre de soutien à la parentalité à l'échelle départementale
- **Présentation des axes de travail et pistes d'actions collectivement identifiés**

Objectifs de la démarche

- **Un enjeu de recensement problématisé :** état des lieux raisonné de l'offre départementale de soutien à la parentalité
- **Un enjeu de diagnostic :** l'analyse de l'offre proposée croisée avec les points de vue des parents, des professionnels de terrain et des élus
- **Un enjeu stratégique :** propositions d'amélioration et d'adaptation du travail engagé au niveau départemental en matière de soutien à la parentalité

Calendrier et état d'avancement

- **Phase 1 (réalisée) : Cadrage et état des lieux de l'offre départementale de soutien à la parentalité**

- **Phase 2 (réalisée) : Diagnostic de l'offre (atouts / faiblesses) et identification des marges de progrès au regard de la demande sociale**

- **Phase 3 : Définition des préconisations et travail collectif sur les modalités de leur déclinaison opérationnelle**

- **Phase 4 (octobre) : Présentation et restitution publique des résultats**

Tâches réalisées

- **Conduite d'entretiens de cadrage** : Caf de l'Indre, Direction de la Prévention et du Développement Social du Conseil Départemental, association Familles Rurales, Maison des Adolescents, Service Social des Elèves de l'Education Nationale, Déléguée du Préfet pour les quartiers politique de la ville de Châteauroux

- **Analyse documentaire** : conventions, diagnostics et enquêtes, rapports d'activité, bilans quantitatifs et qualitatifs des services et dispositifs de soutien à la parentalité

- **Passation d'un questionnaire téléphonique auprès de 110 parents allocataires** ayant entre 1 et 7 enfants et résidant dans 4 zones géographiques (Communautés de communes de Chabris – Pays de Bazelle et d'Ecueillé – Valençay ; Communautés de communes du Pays d'Argenton sur Creuse, du Pays d'Eguzon – Val de Creuse, et de Marche Occitane – Val d'Anglin ; Communautés de communes du Canton de Vatan, de Champagne Berrichonne et du Pays d'Issoudun ; Châteauroux Métropole)

- **Conduite d'une démarche de concertation** dans ces mêmes zones géographiques : animation, pour chacune, de 3 séminaires participatifs avec les élus (matinée), les professionnels (après-midi) et les parents (soirée)

Rappel des contours du soutien à la parentalité

- « *Un ensemble de services et de mesures organisés cherchant à avoir une incidence sur la manière dont les parents exercent leur rôle de parent en leur donnant accès à une gamme de ressources utiles pour augmenter leur compétence en matière d'éducation des enfants* » (Daly M., *Parenting support policies in Europe*, 2013)

- Les dispositifs relevant du soutien à la parentalité **au sens strict** selon l'Inspection Générale des Affaires Sociales (février 2013) :
  - **Les dispositifs d'accompagnement des compétences parentales** : Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), prestation de service Caf « animation collective familles » (ACF) finançant les « référents famille », aide aux vacances familiales et sociales, interventions des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF), parrainage de proximité ;
  - **Les dispositifs de renforcement du lien Famille / Ecole** : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ;
  - **Les dispositifs de prévention de la rupture du lien familial** : médiation familiale, espaces de rencontre parents-enfants ;
  - **Les dispositifs d'information et d'orientation** : Points info familles (PIF).

Retour sur la démarche de concertation

- **Des échanges riches :**
  - Une réelle opportunité pour les participants de se rencontrer et de dialoguer
  - Une source d'information sur la parentalité et ses enjeux
  - Des réflexions qui ont nourri l'étude

- **Une participation restreinte qui peut s'expliquer notamment par :**
  - Un manque de lisibilité du champ du soutien à la parentalité
  - Des territoires ruraux où peu d'acteurs et d'actions existent
  - Des ateliers organisés entre mi-juin et fin juin

- **Le souhait de renforcer le travail partenarial et les échanges sur ce champ**

Phase 1 : Cadrage et état des lieux de l'offre départementale de soutien à la parentalité

Un paysage indrien complet & diversifié

- De **nombreux dispositifs** et l'intervention d'une **pluralité d'acteurs** :
  - ***Un rôle de la Caf, qui décline avec ses partenaires, sur le département, la plupart les dispositifs nationaux*** : d'accompagnement à la scolarité (12 CLAS), d'accueil enfants-parents (2 LAEP), d'aide à domicile (financement de 2 associations), de médiation familiale (financement d'une association), de mise en réseau des partenaires du soutien à la parentalité (REAAP)…
  - ***Une action importante du Conseil Départemental***, notamment via les PMI et les circonscriptions d'action sociale
  - ***Une pluralité d'acteurs proposant une offre riche et diversifiée d'actions à destination des familles, dans divers champs (loisirs, santé, protection de l'enfance, accès aux droits, etc.)*** : Conseil Départemental, Msa, centres sociaux, EAJE, communes, associations…

Un paysage indrien complet & diversifié

- **Un bon équilibre** entre :
  - ***Actions individualisées*** (prévention, écoute psychologique, information, orientation, résolution des conflits intrafamiliaux…) ***et actions collectives*** (groupes d'échange et de partage d'expériences entre parents, débats parents/professionnels, sorties ludiques en familles, etc.)
  - ***Actions pour les futurs et jeunes parents, actions pour les parents d'enfants de 6-12 ans, actions pour les parents d'adolescents*** : plusieurs dispositifs et services ne ciblent pas une tranche d'âge en particulier, restant ainsi ouverts à tous les parents (ex. Maison des Adolescents de Châteauroux)
- **Et des efforts d'adaptation de l'offre aux évolutions des problématiques éducatives** : prise en compte, par certains porteurs de projets locaux, des préoccupations parentales relatives aux usages des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, par exemple

Phase 2 Diagnostic de l'offre (atouts / faiblesses) et identification des marges de progrès au regard de la demande sociale

Une répartition inégale de l'offre

- **Une couverture inégale de l'offre dans l'Indre, selon les territoires :**
  - Une concentration des dispositifs et équipements sur Châteauroux et les sous-préfectures (La Châtre, Issoudun, Le Blanc), qui bénéficient par ailleurs d'un dynamisme associatif
  - Des zones nettement plus dépourvues à l'extrême Nord et au Sud du département

- **Un constat à relativiser néanmoins :**
  - Un maillage du département en partie assuré via les permanences des dispositifs de droit commun et l'intervention conséquente de l'association Familles rurales
  - Des efforts des porteurs de projets pour décentraliser progressivement leurs interventions

Des difficultés de mobilisation des familles…

- **Une difficulté globale de mobilisation des familles, en lien avec :**
  - Un manque de moyens humains et financiers pour faire de la démarche d'information des familles un processus régulier et s'inscrivant sur le long terme
  - Une difficulté à trouver des termes adaptés, rendant explicite et attractif le contenu des actions ou dispositifs
  - Une difficulté à identifier les canaux de communication adéquats pour toucher tous les profils de familles

- **Des difficultés supplémentaires concernant certains publics :**
  - Les familles sans difficultés socio-économiques particulières, qui peuvent néanmoins s'interroger sur des questions éducatives
  - Les parents isolés, qui mettent à distance les institutions et passent à travers « les mailles du filet » de l'action publique
  - Les familles migrantes, en particulier originaires de Mayotte et d'Afrique (barrière de la langue, décalages avec les conceptions éducatives des professionnels sources d'incompréhensions…)

+ … et d'articulation des interventions

- **Une action parfois fragilisée par le manque de coordination et d'articulation** :
  - Une absence de consensus des différents acteurs et intervenants sur la définition et le périmètre du soutien à la parentalité
  - Un travail partenarial hétérogène selon les territoires, peu formalisé et qui n'associe pas toujours l'ensemble des acteurs actuels du soutien à la parentalité
  - Un manque d'interconnaissance (insuffisance des temps d'échanges, de rencontres et de retours d'expériences formalisés entre intervenants de terrain) qui ne crée pas les conditions favorables à une réelle coordination ni à une véritable cohérence des interventions menées auprès des ménages indriens

Principales préoccupations des parents

- **Une articulation vie familiale / vie professionnelle** qui ne va pas de soi, et la crainte de ne pas être assez disponible pour son ou ses enfant(s)

- **Des préoccupations variables selon l'âge des enfants…** :
  - Autour de l'école et du bien-être (alimentation, sommeil, éveil) pour les enfants en bas âge
  - Centrées sur l'école (apprentissages, intégration, résultats) et la sociabilité (rapport aux autres, fréquentations) pour les parents d'enfants scolarisés en primaire
  - Autour de l'orientation scolaire et des comportements (agressivité, conduites à risques) pour les parents d'adolescents

- **… et le lieu d'habitation** :
  - **En milieu urbain** : saturation des équipements sportifs et de loisirs accueillant les enfants ; inadaptation des horaires des structures, équipements et services aux contraintes des parents (en soirée ou le we pour les parents qui travaillent)
  - **En zone rurale** : le ressenti d'un déficit d'offre d'accueil (petite enfance, loisirs), de lieux du type espaces de rencontre (pour assurer le maintien des liens familiaux en cas de séparation / divorce), et de transports

La faible mobilisation de l'offre malgré ces préoccupations

- **Une faible mobilisation des services existants, en lien avec plusieurs facteurs** :
  - L'impression d'une difficulté globale d'accès à l'information : manque de communication des structures, difficulté à faire la démarche de recherche d'information par soi-même, complexité de l'information délivrée….
  - Une faible lisibilité du rôle, des missions, et des spécificités des divers interlocuteurs en présence
  - Le sentiment de ne pas pouvoir obtenir de réponses pragmatiques sur des thèmes concrets : la scolarité des enfants, les fréquentations et conduites à risques, le dialogue et la communication intrafamiliale (notamment en cas de séparation), ou encore l'accessibilité financière des activités et loisirs pour les enfants
  - La crainte d'une intrusion des professionnels du champ socio-éducatif dans l'exercice de la parentalité et d'un possible effet stigmatisant de la fréquentation de certains services de soutien à la parentalité

Principales attentes des parents

- **Concernant l'information sur l'offre, la volonté :**
  - **D'une diffusion** de l'information **au sein des équipements de proximité** qu'ils fréquentent au quotidien et via le carnet de correspondance des enfants
  - **Du regroupement / de la centralisation et de l'actualisation de l'ensemble des informations** sur un site Internet et/ou dans une plaquette unique
  - **De la nomination, par territoire, d'un** professionnel **« référent »** susceptible d'être contacté pour toutes questions éducatives et de réorienter les parents vers les intervenants adaptés

- Une attente **de lieux offrant les conditions d'un partage de temps privilégiés parents-enfants**

- **Le souhait d'échanger avec d'autres parents** lors de temps dédiés, par exemple :
  - **Des réunions d'information des parents au sein des établissements scolaires**,
  - **Des temps d'échanges conviviaux et ponctuels**, hors cadre institutionnel, pouvant ponctuellement faire intervenir un professionnel sur une thématique précise

Phase 3 : Définition des préconisations et travail collectif sur les modalités de leur déclinaison opérationnelle

L'identification de 4 principaux axes de travail

- ***Axe n°1 : Travailler la coordination de l'offre de soutien à la parentalité et l'interconnaissance partenariale***
- ***Axe n° 2 : Renforcer et adapter la communication sur l'offre de soutien à la parentalité dans un souci de visibilité et de lisibilité***
- ***Axe n°3 : Faciliter l'accès aux services de soutien à la parentalité***
- ***Axe n°4 : Rendre les parents effectivement acteurs du soutien à la parentalité***